Charlotte Angleys

(1763-1805)

1ère épouse du vice-consul des États-Unis à Marseille, Etienne Cathalan, et marraine d'un fils naturel du duc de Montpensier !

© Pierre X. Angleys – 2022

Filiation savoyarde

liant l'auteur Pierre Angleys à Jean Georges Angley de Termignon en Maurienne, Savoie

Jean Georges ANGLEY 1674-1758 & ép. 1° en 1695 **Marie FLANDINET** 1679-1712 d'où

- **Jean François ANGLEY** 1697-1760 & 1714 ép. **Marie VAROT** ca.1698-1769 d'où la branche de Termignon par un de leur fils :
  - **Antoine ANGLEY** 1725-1794 & 1756 ép. **Marguerite VERNIER** 1734-1794 d'où
    - **Jean Pierre** Dominique **ANGLEY** 1757-1794 & 1786 ép. Marie **Elisabeth RICHARD** 1760-1794 d'où :
      - **François** Eugène **ANGLEY** 1787-1858 & 1811 ép. Marie **Josephte VERNIER** 1792-1841 d'où :
        - **Jean Marie ANGLEY** 1813-1886 (Jean Marie ANGLEY hérite de François Augustin ANGLEYS, son oncle lointain de la branche de Marseille et devient baron du royaume de Sardaigne avec la nouvelle orthographe **ANGLEYS**) ép. en 1842 1° **Louise** Françoise Hyacinthe **AVET** 1821-1863 d'où la branche des ANGLEYS barons en Savoie par leur fils aîné :
          - ✓ **Ferdinand** Auguste **ANGLEYS** 1843-1936 & 1875 ép. Joséphine Pauline **Ursule NOVEL** 1856-1925 d'où :

~ **Jean** Paul Marie **ANGLEYS** 1877-1955 & 1912 ép. **Marie** Louise **de BUTTET** 1877- 1966 d'où

- **Maurice** Ferdinand Henri Marie **ANGLEYS** 1913-1984 & 1942 ép. **Agnès** Azélie Anne Marie **de MAISTRE** 1921-2021 d'où :
  - **Marie Henriette ANGLEYS** (1943-)
  - **François ANGLEYS** (1945 -) ép. 1° 1971 Bernadette Favre (1951-) d'où
    - **Raphaël ANGLEYS** (1972 -)
  - **Pierre ANGLEYS** (1947-)
  - **Marguerite ANGLEYS** (1951-)

Filiation marseillaise

liant Charlotte Angleys et ses frères et sœur à Jean Georges Angley de Termignon

Jean Georges ANGLEY 1674-1758 & (veuf de Marie Flandinet) ép. 2° en 1712 **Anastasie SIMOND** 1671- ca.1755 (de Bramans en Maurienne, veuve de **Joseph VAROT**) d'où la branche de Marseille par leurs fils :

- **Joseph ANGLEY** 1714-1780 (après avoir quitté la Maurienne et fait fortune aux Antilles, il écrit son nom avec l'orthographe **ANGLEŸS**) & ép. en 1751 à Marseille Jeanne **Thérèse LEJEANS** 1732-1796 d'où :
  - **Guillaume ANGLEYS** 1752-1769
  - Jeanne Pierrette **Pauline ANGLEYS** 1753-1803 & 1781 ép. **Nicolas** Joseph Marie **SAMATAN** 1742-1826, d'où :
    - **Louis** Joseph **SAMATAN** 1783-1867
    - **Bernardine** Thérèse **SAMATAN** 1784-1850
  - Jean **Pascal ANGLEYS** 1755-† ? (date inconnue)
  - **Joseph** Lazare **ANGLEYS** 1756-1793
  - Lazare dit **François ANGLEYS** 1758-1835 d'où Honorine ANGLEYS ? (fille illégitime ?)
  - **Henry ANGLEYS** 1759-1763
  - **Georges** Louis **ANGLEYS** 1761-1763
  - **Louis ANGLEYS** 1762-1820 qui laissa son héritage à son frère François Augustin
  - Thérèse **Charlotte ANGLEYS** 1763-1805 & 1783 ép. Jacques Joseph **Etienne CATHALAN** 1757-1819 [veuf de Charlotte, **Etienne Cathalan** ép. 1810 **Elisabeth FRAISSE** 1770-? (veuve d'**Auguste** Vincent **BELLIER** 1748-1797)], d'où du 1er lit
    - **Eulalie** Marthe CATHALAN 1784-1837 & 1805 ép. Jean Baptiste **Amable** Nicolas **SAMATAN** 1782-1815 d'où Adélaïde Marie Eulalie Émilie SAMATAN 1806-?; Joseph SAMATAN 1808-?; et Louis **Nicolas de SAMATAN** 1812-1889 qui fit 2 mariages et eut de la postérité
  - François Augustin, dit **Auguste ANGLEYS** 1765-1840 qui légua son héritage à **Jean Marie ANGLEY** 1813-1886, le futur baron **ANGLEYS** de la branche de Savoie (voir ci-dessus)
  - **Hippolyte ANGLEYS** 1768-1797 décédé à Philadelphie (E.-U. d'Amérique)

Charlotte Angleys,
épouse du vice-consul des États-Unis à Marseille, Etienne Cathalan, et marraine d'un fils naturel du duc de Montpensier !

Sources :

- *La Revue Mondiale (anciennement Revue des Revues)* – Jean Finot - Paris, 1908 - Volume 74, pp. 65 à 69.
- *Gringoire : le grand hebdomadaire parisien* – Robert Boucard, Paris, 1942.
- *Marseillaises : vingt-six siècles d'histoire* – Renée Dray-Bensousan & Association *Les femmes et la ville* – Édisud Marseille, 1999 - p. 47.
- *Le château d'Eu* – Jean Vatou - F. Malteste & C^{ie}, 1836 – p. 477.
- *Esquisses historiques : Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815* – Laurent Lautard - Imprimerie Marius Olive, Marseille, 1844 - Tome II, pp. 80 et 81.
- *Journal Le Temps* à la date du 3 juin 1908, 2^{e} page (reproduit en appendice).

Préface

En avril 1793, Philippe-Égalité, cousin de Louis XVI, est détenu au fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille, en compagnie de ses deux plus jeunes fils, Antoine-Philippe, duc de Montpensier, âgé de 18 ans, et Alphonse-Edgard, comte de Beaujolais, âgé de 13 ans, de sa sœur Bathilde, duchesse de Bourbon, et de son cousin Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti. Ce Philippe, duc d'Orléans, avait quitté sa qualité de prince pour devenir simple citoyen et il avait même voté la mort du roi, mais voici que son fils aîné, le duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, qui faisait partie de l'armée de Dumouriez, vient de passer à l'étranger avec ce dernier, dont il se sépara d'ailleurs. C'est la raison pour lequel tous les Orléans deviennent suspects et qu'on les enferme.

Au fort qui domine la cité de Marseille, le séjour auprès de la "Bonne Mère" n'est pas trop rude, mais, à la Grande Terreur, les Orléans sont transférés au fort Saint-Jean, à l'entrée du Vieux-Port, où rien ne leur est épargné. Philippe-Égalité, transporté à Paris, est jugé, condamné comme Girondin et guillotiné le 6 novembre 1793. À Marseille, ses fils tremblent en attendant le même sort.

Peu à peu cependant, les jeunes princes jouissent d'une semi-liberté. Ils tentent alors la fuite, le 18 novembre 1795, "une belle" qui échoue lamentablement. Montpensier, dont la corde a cassé le long de la muraille du fort, est blessé sérieusement à la cheville. Il est soigné avec dévouement par Françoise Dentend, lingère du fort, et qui lui sert depuis quelque temps de domestique. La captivité se prolonge et le dévouement augmente : lorsque les deux princes sont libérés, un an plus tard, Françoise est enceinte des œuvres de Montpensier ! Or, Montpensier part en exil le 5 novembre 1796 pour l'Amérique pour ne jamais revenir en France (il va mourir de tuberculose en Angleterre en 1807). C'est à Etienne Cathalan, vice-consul des États-Unis à Marseille, qu'échoit l'organisation de son départ avec l'accord de James Monroe (futur président, alors ambassadeur en France). Les rapports Montpensier - Cathalan sont immédiatement des plus cordiaux.

Et voici que le 7 juillet 1797 Françoise Dentend met au monde un fils dont son époux, Michel Dentend, maître-orfèvre, rue Grignan, enregistre la naissance. Il le nomme Jean Antoine Philippe Dentend mais des malicieux le surnommeront "Orléans-Égalité". Avant de partir en exil, le jeune duc de Montpensier savait qu'il

était le père illégitime et avait pris le soin d'en informer Cathalan, lui demandant de veiller sur lui.

Etienne Cathalan veilla bien sur l'enfant, contrairement aux affirmations de mauvaises langues. Car Cathalan et son épouse, Charlotte Angleys, étaient devenus parrain et marraine du fils du duc, on le verra ici !

Qui était Charlotte Angleys ? C'était la fille de Joseph Angleys (1714-1780), natif de Termignon, qui vint s'installer à Marseille en 1749 en ayant brillamment réussi dans le négoce avec La Martinique. Joseph épousa deux ans plus tard en 1751 Thérèse Lejeans, d'une famille d'armateurs et négociants ayant pignon sur rue à Marseille, en particulier dans le commerce avec le Levant et les Antilles. Ils eurent 9 garçons et 2 filles dont Thérèse Charlotte Angleys.

Charlotte naquit le 4 novembre 1763 dans la maison de ses parents, au No. 11, de la rue de la Loge. Elle fut baptisée le même jour en la collégiale de Notre-Dame des Accoules. C'est dans cette même église des Accoules que Charlotte épousa le 14 octobre 1783 le sieur Jacques Joseph Etienne Cathalan (1757-1819), lui aussi négociant. Celui-ci, défenseur comme son père également prénommé Etienne, de l'indépendance américaine, allait, le 4 juin 1790, être nommé vice-consul des États-Unis à Marseille par lettres patentes signées du président Washington et du secrétaire d'État Jefferson (le titre de consul n'étant réservé qu'aux seuls citoyens américains d'après un acte du Congrès datant de 1784).

Etienne Cathalan le Jeune exerça cette fonction consulaire en même temps que celle d'agent commercial et de la marine jusqu'à sa mort au No. 6, rue Sainte à Marseille, le 25 mai 1819. Il entretint jusqu'à sa mort une correspondance inhabituelle avec Thomas Jefferson dont il était devenu un des plus fidèles fournisseurs de vins français de qualité (ce sera l'objet d'une autre publication !)

Son épouse, Charlotte Angleys, mourut de tuberculose âgée seulement de 45 ans le 8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805) à son domicile, rue Pythéas. Leur fille unique, Eulalie (1784-1837), épousa le 16 décembre 1805 le négociant Amable Samatan (1782-1815). Après 5 ans de veuvage, Etienne Cathalan se remaria en 1810 avec Elisabeth Fraisse, veuve d'Auguste Bellier, sans laisser de postérité.

Charlotte était la sœur d'Hippolyte Angleys (1768-1797) que le récit qui suit nous montrera s'embarquant pour les États-Unis en même temps que le duc de Montpensier. Hippolyte mourut à Philadelphie d'une épidémie de fièvre jaune. Charlotte était aussi sœur de Louis Angleys (1762-1820) et de François-Augustin Angleys (1765-1840), dit Auguste. Tous deux célibataires, ces deux frères firent de très bonnes affaires dans le négoce et le courtage maritime. Auguste hérita de Louis, puis nomma à son tour comme unique héritier son lointain neveu de Termignon, Jean-Marie Angleys (1813-1866), mon trisaïeul. Ce dernier allait épouser la fille d'un ministre du roi de Sardaigne, Louise Avet (1821-1863) et se faire anoblir du titre de baron, mais ceci est une autre histoire…

Parlons ici plutôt d'un noble duc, emprisonné trop jeune, et trop jeune amoureux, et de l'étrange destin de son unique rejeton … Le 1er récit date de 1908, écrit par Jean Finot (1858-1922), philosophe et publiciste, directeur de publication de La Revue Mondiale ; le 2ème récit de Robert Boucard (1894-1976) dans Gringoire date de 1942 ; le 3ème récit date de 1998, et est écrit par André de Gasquet, un descendant de la famille Cathalan.

P. Angleys – Corsier, 13 mars 2022

UN D'ORLÉANS IGNORÉ

Dans l'entourage du roi Louis-Philippe I^er^, au milieu même de sa famille se montre à peine – (elle est comme cachée) – une figure qui nous a vivement intrigué et sur laquelle nous voudrions projeter un peu de lumière. Ceci sans autre dessein que d'être vrai, d'être exact, de faire œuvre de bonne foi. C'est une page d'histoire contemporaine [(1)] que nous nous proposons d'écrire en donnant la biographie de Philippe Dentend, fils non reconnu de la maison de France.

Il y a eu juste un siècle, le 17 mai dernier, mourait dans les environs de Londres, à Salthill, Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier. On sait qu'il était né le 2 juillet 1775, d'Adélaïde de Bourbon-Penthièvre et du duc d'Orléans qui s'appela sous la Révolution Philippe-Égalité. Il avait été élevé par M^me^ de Genlis comme tous ses frères et sœur, il avait servi aux armées républicaines, et après la défection de Dumouriez, devenu suspect, il avait été arrêté à Nice, en plein quartier général de l'armée d'Italie, puis, sur l'ordre du Comité de Salut Public, emprisonné à Marseille en avril 1793.

Sans sa prison, Montpensier aima, pour la première fois, pour l'unique fois peut-être.

Depuis la chute de Robespierre et tandis que Philippe-Égalité expiait sur l'échafaud parisien ses fautes et ses crimes, Montpensier, plus heureux, Montpensier, innocent, se vit traiter en otage, non en accusé. On lui permit d'habiter un logement sans grilles aux fenêtres, d'aller et venir dans le jardinet de la forteresse, de se baigner dans la mer, de toucher quelque argent que lui envoyait sa mère, de recevoir quelques visites. Au nombre des personnes qui charitablement s'employaient à le distraire, une femme se rencontra.

L'auteur d'un livre fort rare aujourd'hui : « Les Prisons d'Etat du Midi de la France » (Marseille, 1845), A. Lardier, s'exprime comme il suit sur ce sujet très particulier :

« Parmi les commensaux du fort se trouvait une blanchisseuse, âgée seulement de quelques années de plus que Montpensier. Elle venait prendre et reportait périodiquement chaque semaine les chemises de toile écrue des soldats républicains et le linge en toile de Hollande et de batiste des princes. Dans les premiers temps, elle ne s'arrêta dans la chambre de ces derniers que le temps nécessaire pour terminer l'occupation qui l'y amenait. Puis, elle écouta les plaisanteries des deux jeunes gens qui cherchaient des diversions à leur captivité partout où ils pouvaient en trouver ; puis elle y répondit ; et, enfin, une véritable intimité s'établit entre elle et Montpensier ».

« Miette Dantan [*sic - autre écriture de Dentend*] était une brune piquante, à la taille élancée, à l'allure sémillante, aux yeux noirs et pétillants de la vivacité méridionale. Si elle eut rencontré Montpensier dans le monde, sans doute, malgré l'opulence et le haut rang du prince, ne l'eût-elle pas écouté. Mais il était prisonnier, privé au dehors de toutes ces sympathies, de toutes ces communications qui font la vie d'une jeune existence. Une douce pitié commença l'œuvre ; un tendre amour l'acheva. Bientôt Montpensier n'eut plus rien à demander à son amante, et cette liaison se continua pendant tout le temps de sa captivité. Elle ne fut pas sans résultats. »

Une lithographie de Mazaudier nous représente M^lle^ Dantan en costume de Charlotte Corday ; bouche mignonne, yeux grand fendus, le visage d'un ovale régulier. C'est *la belle Miette*. Du moins, la tradition locale la surnomme-t-elle ainsi.

M. Stephen d'Arve (vicomte de Catelin) précise à son tour. Il emprunte ses détails à l'abbé Jules Louche, érudit marseillais, qui les tenait lui-même de l'avocat Larguier, compagnon des princes d'Orléans pendant la Terreur et mort seulement en 1837. « Louise Dantan (le prénom a changé : Louise, au lieu de Miette), était un joli brin de fille » qui demeurait rue Mayousse, quartier des Accoules. Elle entrait librement au fort Saint-Jean en qualité d'ouvrière couturière. Elle ravaudait les habits des princes. « Elle obtint du duc de Montpensier un regard trop sympathique qui lui valut neuf mois après une maternité peu légitime. »

Un fils naquit, un fils naturel. Pour surprendre ce secret, il nous suffit de nous reporter aux Mémoires du prince, édités par Baudoin à Paris, en 1824, réédités par l'imprimerie Royale, en 1837, et collationnés à nouveau en 1907, par M. Lenotre (*Les Fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur*). Seulement il convient de lire entre les lignes. D'elles-mêmes ressortiront les présomptions, chemin faisant. Ces présomptions valent des preuves morales, sinon matérielles.

Les voici : En septembre 1795, Montpensier et Beaujolais prennent un valet de chambre et une servante, Louis et Françoise. Françoise les aide lors de leur tentative d'évasion, le 18 novembre de ladite année. Elle a d'abord hésité : « Ah ! mon Dieu, leur objecte-t-elle en provençal, la seule langue qu'elle parlât couramment et que le duc comprenait à merveille, vous vous casserez le cou et l'on me guillotinera. » Au dernier moment elle accepte. Beaujolais sorti sans encombres, elle s'attache à l'une des extrémités de la corde que Montpensier jette hors de sa fenêtre, sitôt la nuit venue. La corde casse. Le duc tombe d'une hauteur de neuf mètres sur le sable du rivage, se blesse aux reins et au pied droit. Françoise, toujours en provençal, pousse un cri d'alarme qui est un cri de tendresse, un aveu : « Ah ! mère de Dieu ! il est mort le pauvre enfant », et elle s'évanouit. Même en faisant la part de la familiarité méridionale, l'on conviendra qu'une domestique ordinaire n'aurait pas été si bouleversée.

Quand « identifié » et ramené au fort Saint-Jean, Montpensier s'alite, entre en traitement, qui voit-il à son chevet, qui lui prodigue des soins affectueux ? C'est sa « bonne et fidèle Françoise ». Le malheur, la maladie, rapprochent les distances, accentue l'intimité. Ensuite, le convalescent remercie sa tendre infirmière. Leur jeunesse se charge du reste. Au mois d'août 1796, le Directoire, plus humain que n'avait été la Convention, cédant aux prières de la duchesse d'Orléans, plutôt qu'à la supplique théâtrale de M^{me} de Genlis, consentit à relâcher les victimes de la politique sous la condition qu'elles passeraient en Amérique et que leur frère aîné, plus redoutable, car il était libre à l'étranger, les y précéderait, s'engagerait à n'en pas revenir de longtemps.

Pendant le mois d'octobre, Montpensier et Beaujolais furent autorisés à souper en ville, à s'amuser à « la Comédie » et, durant la première semaine de novembre, à loger chez Cathalan (retenons ce nom), consul des États-Unis, qui « fut parfait pour eux ». Cet élargissement avait été autorisé par le général Willot, qui, depuis qu'il avait pris le commandement de la ville de Marseille, avait comblé d'égard les jeunes princes. Enfin leur départ eut lieu le 5 novembre 1796, après quarante-trois mois de détention. Ce jour-là, la « pauvre Françoise » les accompagna à bord du voilier américain de 300 tonneaux, *Le Jupiter*, qui devait les emporter. Elle leur dit adieu ; elle « pleurait à chaudes larmes. » Quelle était donc cette Françoise ?

Françoise Barbaroux [(2)], une Marseillaise mariée à un petit horloger d'origine genevoise, Michel Dentend, avait consenti volontiers à « diriger » l'intérieur des deux frères d'Orléans. C'était une façon d'*officieuse*, comme on disait à cette époque. Elle avait la trentaine [*Note de la Rédaction (P. Angleys) : cette assertion de Jean Finot est inexacte, Françoise Barbaroux étant quadragénaire depuis 1792 !*] ; Montpensier, vingt et un ans. Elle ne manquait pas de charme ; Montpensier était beau, d'une beauté d'Apollon (voir son portrait au musée de Versailles). Est-il nécessaire de pousser plus loin l'analyse psychologique de la situation ? « L'occasion, la faim, l'herbe tendre », à défaut du diable de la fable, expliquent amplement ce qui arriva, ce qu'il était fatal qu'il arrivât. De leurs rapports une grossesse s'ensuivit, laquelle remonte aux premiers jours d'octobre 1796, un an, remarquons-le bien, après l'installation de Françoise au fort Saint-Jean.

Misé Dentend (misé : madame, quand on parle d'une femme du peuple en Provence), Françoise Dentend était donc enceinte d'un mois lorsque émigra son royal amant. Enceinte, point de son mari apparemment. Le duc avait ses raisons pour le penser ainsi puisqu'il confia *l'enfant à venir*, son enfant, aux bons soins du consul Cathalan. En d'autres termes, il laissa au confident de l'idylle une somme rondelette destinée à parer aux frais les plus

pressants [*NDLR : assertion également inexacte, car Montpensier se fit avancer 150 Louis par Cathalan, environ 20 000 Euros*]. Ses libéralités ne se bornèrent point là. Il accomplit jusqu'au bout son devoir de galant homme, d'honnête homme.

Le 7 juillet 1797, l'enfant naissait. Grâce à notre ami, M. Victor Gelu fils, ancien adjoint au maire de Marseille, nous avons pu nous procurer l'acte officiel dont suit la teneur : « L'an cinq de la République Française une et indivisible, le vingt messidor, à cinq heures trois décimes [(3)], par devant nous, officier public de la municipalité du Midi, canton de Marseille, et dans le bureau de l'Etat-civil, est comparu le citoyen Michel Dentend, orfèvre, demeurant rue Grignan, île 78, maison 4, lequel nous a présenté un garçon qu'il nous a déclaré être né hier à huit heures sept décimes, dans la maison d'habitation de la citoyenne Françoise Barbaroux, son épouse, auquel il a été donné les prénoms de Jean-Antoine-Philippe [(4)].

Dont acte fait en présence du citoyen Etienne Cathalan, le jeune, consul des États-Unis, âgé de 39 ans, demeurant [No. 6] rue Sainte, et de la citoyenne Thérèse-Charlotte Angleys, épouse du précédent, âgée de 32 ans [(5)]. Témoins signés avec le comparaissant et nous Coullomb, officier municipal. »

Après l'acte de naissance, l'acte de baptême. Il provient de l'église Saint-Ferréol, détruite depuis, mais dont les archives subsistent en l'église Saint-Charles qui l'a remplacée au titre de paroisse : « Jean-Antoine-Philippe Dentend, fils de Michel Dentend et de Françoise Barbaroux, né hier, a été baptisé aujourd'hui 8 juillet 1797. Le parrain a été Etienne *Cathalan* ; la marraine, Thérèse-Charlotte *Cathalan,* né Angleys [(6)]. Le père présent. » Aucune signature sur le registre ; mais il n'y en a pas davantage pour les autres pièces de même nature.

Comment le père putatif, le mari légal, comment Michel Dentend s'accommoda-t-il du rôle qui lui était dévolu ? Ici, nous en sommes réduit aux hypothèses. Accepta-t-il de toucher à l'argent du duc de Montpensier ? Se considéra-t-il comme le « père nourricier » de l'enfant ? Questions oiseuses. A quoi bon d'ailleurs risquer d'entacher une mémoire de rien qui la rendit odieuse ou ridicule !

Tout ce que nous savons, c'est que Michel exploitait, de concert avec son frère Joseph, une modeste boutique d'horlogerie et de bijouterie. Leur poinçon, marque de fabrique, est conservé au Musée d'archéologie du château Borély sur une plaque de cuivre où M. Clerc, directeur du Musée, a bien voulu et fort obligeamment le relever pour nous. Il est permis de supposer que les bénéfices de leur industrie et de leur commerce ne les enrichirent guère. De là, à supposer que Michel aurait pardonné à sa femme en considération des cadeaux de l'amant, il y a loin. Qu'on nous permette de ne pas répondre.

Les romanciers ne sont point obligés à semblable réserve. L'un d'entre eux, M. Mabilly, archiviste de la mairie de Marseille, publie en ce moment dans le journal *Le Nain Jaune*, une « nouvelle » en provençal « Lou Fada » dont le héros est précisément Philippe Dentend. Philippe se souvient d'être allé tout enfant avec sa mère encaisser une pension chez M. Cathalan, à l'échéance de chaque trimestre. Cela dura plusieurs années. Un beau jour M. Cathalan cessa de payer. Sans doute le duc avait-il « coupé les vivres ? »

Probablement s'était-il lassé de trop de générosité ? Était-il engagé dans de nouvelles amours ? Regrettait-il son égarement ? Non ; le Duc était mort. Son odyssée avait été de courte durée. Montpensier parcourut les États-Unis et les pays voisins : Canada, Antilles ; il échappa à la fièvre jaune qui désolait Philadelphie en juillet 1797, à la date de la naissance de Dentend ; il rentra en Europe, en Angleterre, vers 1800 ; il se fixa à Twickenham, mais les fatigues, les privations qu'il avait endurées au fort Saint-Jean et une maladie de poitrine le terrassèrent à l'âge de 32 ans, à Salthill, le 17 mai 1807 [(7)]. Il fut inhumé à Westminster.

Plus tard, au cours de son second voyage à Londres, son frère aîné, devenu duc d'Orléans et sur le point de devenir roi, lui éleva un monument fastueux et lui dédia une pompeuse épitaphe latine. Montpensier était-il mort tout entier ? Oui, soutiennent ses historiographes, si l'on excepte quelques travaux littéraires et artistiques : des notes de voyage à la Trappe,

recueillies par M^me^ de Genlis, le récit de sa captivité à Marseille, deux ou trois lettres inscrites au répertoire de M. Charavay, le savant expert de la rue de Furstenberg, des aquarelles malheureusement égarées (Le Fort Saint-Jean. La cataracte du Niagara) et cette fable en vers que la comtesse de Boigne aurait entendu réciter à Londres par les enfants du futur monarque de Juillet. Non, prétendons-nous, en pensant à son rejeton, illégitime il est vrai, le sujet de notre notice.

Donc, vers 1807 ou 1808, le jeune Philippe Dentend se vit abandonner au hasard. Le mari de sa mère ne voulut plus le garder, et, *lâché aux mouches*, pour user de la pittoresque expression de M. Mabilly, l'orphelin arpenta le pavé de sa ville natale, couchant le soir dans une anfractuosité de la « calanque », rendez-vous habituel des vagabonds, des « nervis » [*NDLR : portefaix*], des « marrias » [*NDLR : voyous*].

Nous avons là-dessus le témoignage du grand chansonnier de Marseille, de Victor Gelu, si bien informé de tout le passé et rempli de compassion envers les misérables. II écrivait en 1840 : « Beaucoup de nos compatriotes l'ont rencontré mille fois, alerte, frais, épanoui, rubicond, carré, blondin, frisé, et fouettant l'air de son nez Bourbonien. Et, toujours fier, quoique longtemps déguenillé, il exerça, durant plusieurs années, ses trois ou quatre chétives industries de commissionnaire, de décrotteur de souliers, de marchand d'oublies, de porteur de balance-romaine, de crieur de *Voilà* [(8)], de l'humeur du monde la plus philosophiquement joyeuse. » (Mémoires inédits)

Il poussa ainsi, Dieu sait comment !

« Felipo » le décrotteur, avait dix-sept ans en 1814 lorsque la duchesse-douairière d'Orléans, sa grand'mère du côté paternel, accompagnée de Louis-Philippe, revint d'exil. Pour aller de Palerme à Paris, elle dut s'arrêter à Marseille. Elle était sûrement au courant du roman de jeunesse de Montpensier, peut-être par les confidences écrites du prince, peut-être par l'intermédiaire de M. Cathalan qui continuait d'exercer ses fonctions mi-commerciales, mi-diplomatiques, et à qui nous faisons l'honneur d'un remords. Suivant son habitude, elle accomplit vaillamment la bonne action nécessaire. Elle ordonna des recherches et qu'on lui amenât son petit-fils [(9)].

Le marquis d'Albertas, préfet des Bouches-du-Rhône, ne se fit point prier. Lui-même conduisit Philippe Dentend à son propre hôtel seigneurial d'Aix-en-Provence où la duchesse avait daigné loger. Une tradition populaire conservée oralement veut que ce soit l'agent de police Gobet, sorte de géant fort doux, qui ait déniché le pauvre « Felipo » au pied de la palissade Sainte-Anne, l'une des places alors les plus fréquentées de Marseille et qui l'ait rassuré en baissant sa voix de stentor : « N'aie pas peur ; l'on ne veut pas te faire du mal. »

Malgré l'empressement et l'autorité de M. J.-B. Samat, l'éminent Directeur du *Petit Marseillais* et le plus charmant des confrères, nous n'avons pu nous procurer le procès-verbal de cette singulière arrestation. C'est que — au début de la seconde Restauration — Villeneuve, le successeur du marquis d'Albertas, exagérant son zèle, brûla, dit-on, tous les rapports de police qui émanaient de Permon, le frère de la duchesse Junot d'Abrantès ou de Frochot, l'homme des Cent-Jours.

Philippe Dentend suivit à Paris les parents qui lui tombaient du ciel. Il vivait un rêve ; il se laissa faire. Il attendit dans un appartement meublé de la rue Grange-Batelière que le Palais-Royal fût remis en état, puis il entra avec les Orléans dans le palais de ses ancêtres [(10)]. …

[*Fin de l'extrait du récit de Jean Finot dans la Revue Mondiale*]

[*NDLR: La marraine, Charlotte Angleys, l'épouse du vice-consul, ne put, hélas, se réjouir de ce* "happy end" *pour son semi ducal filleul : elle était décédée depuis 1805 !*]

Notes :

(1) NDLR. Voir plus loin tout le récit de la saga des princes d'Orléans, racontée sous une autre perspective pour le Comité du Vieux Marseille par le notaire André de Gasquet (1907-2002), dont Etienne Cathalan était le trisaïeul dans l'ascendance de sa mère, Marie de Samatan (1865-1931).

(2) NDLR. Françoise Elizabeth (surnommée Miette) Barbaroux, avait épousé le 8 février 1780 à la collégiale Notre-Dame des Accoules l'orfèvre Michel Dentend (ca. 1753-1816).

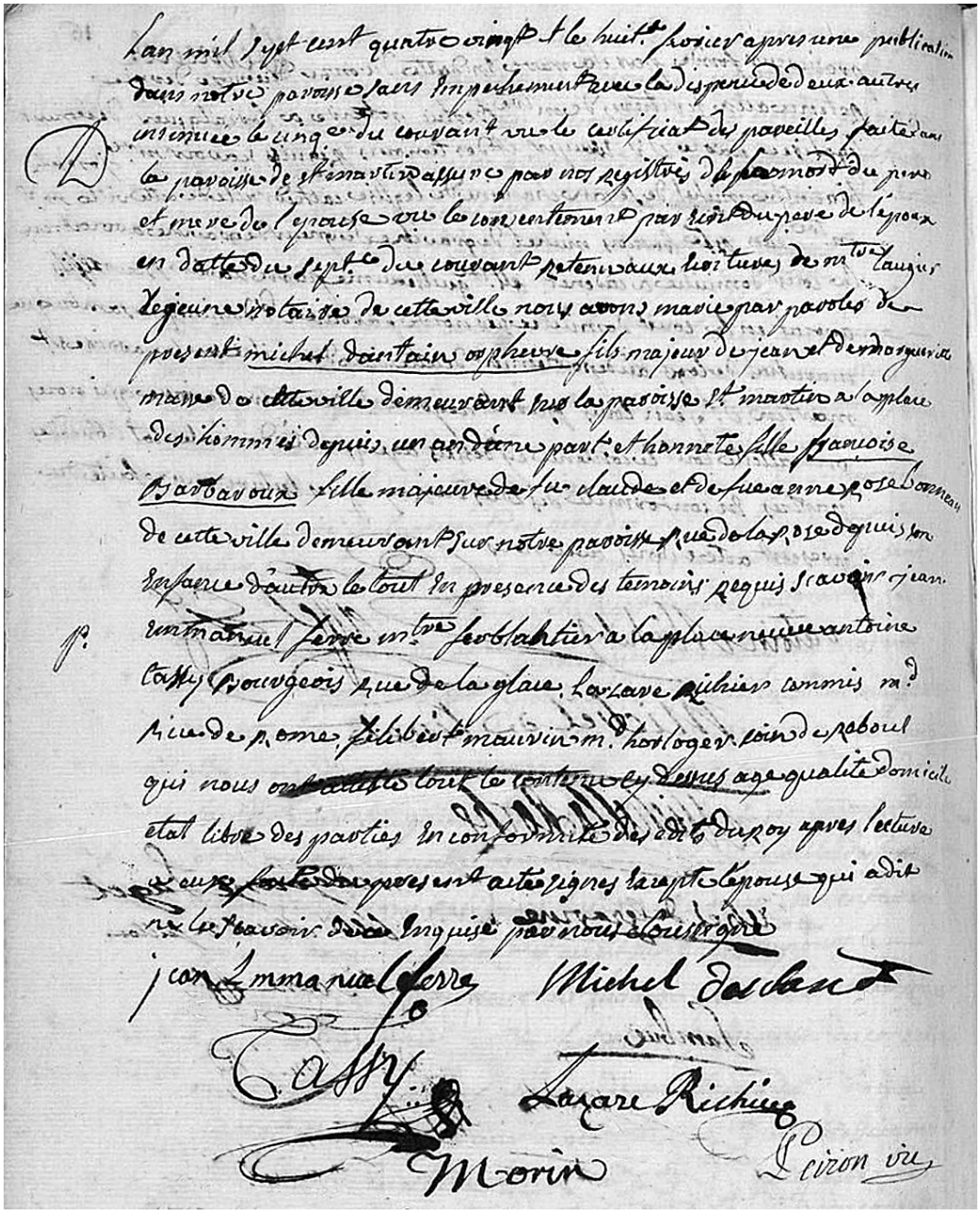

Acte de mariage de Michel Dentend et de Françoise Barbaroux – Archives d'état-civil de Marseille, Notre-Dame des Accoules, 1780, feuillet 16.

Née à Marseille le 24 janvier 1752, Françoise Barbaroux était la fille de Claude Barbaroux né en 1721 et d'Anne Rose Bonneaud née en 1726 et épousée à N.D. des Accoules le 29 octobre 1747. Françoise Barbaroux décéda à Marseille le 24 mars 1806 (cela est certain, voir actes ci-dessous, en dépit du fait que l'article du journal *Le Temps* cité en appendice indiquait qu'elle fût morte aux environs de Paris en 1816). Fille d'un maître forgeron et modeste lingère, elle restera à la postérité pour avoir eu hors mariage (et à l'âge tardif de 45 ans !) ce fils du duc de Montpensier.

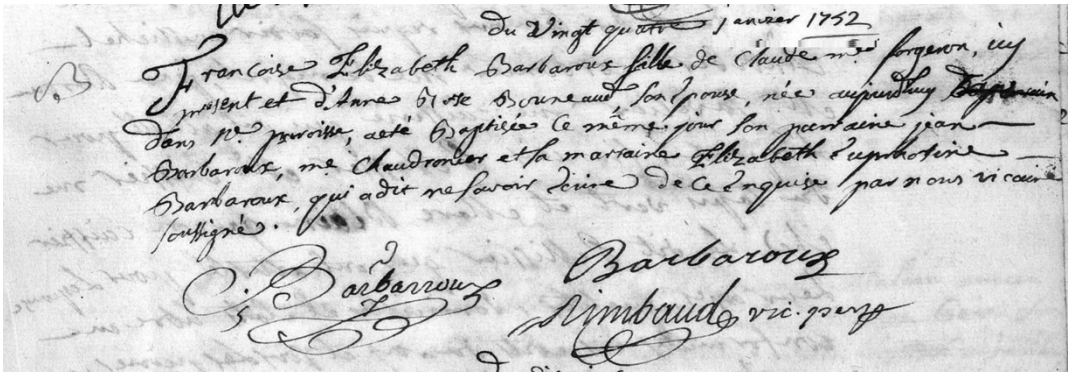

Acte de naissance de Françoise Barbaroux – Archives d'état-civil de Marseille, Notre-Dame des Accoules, 1752, feuillet 11.

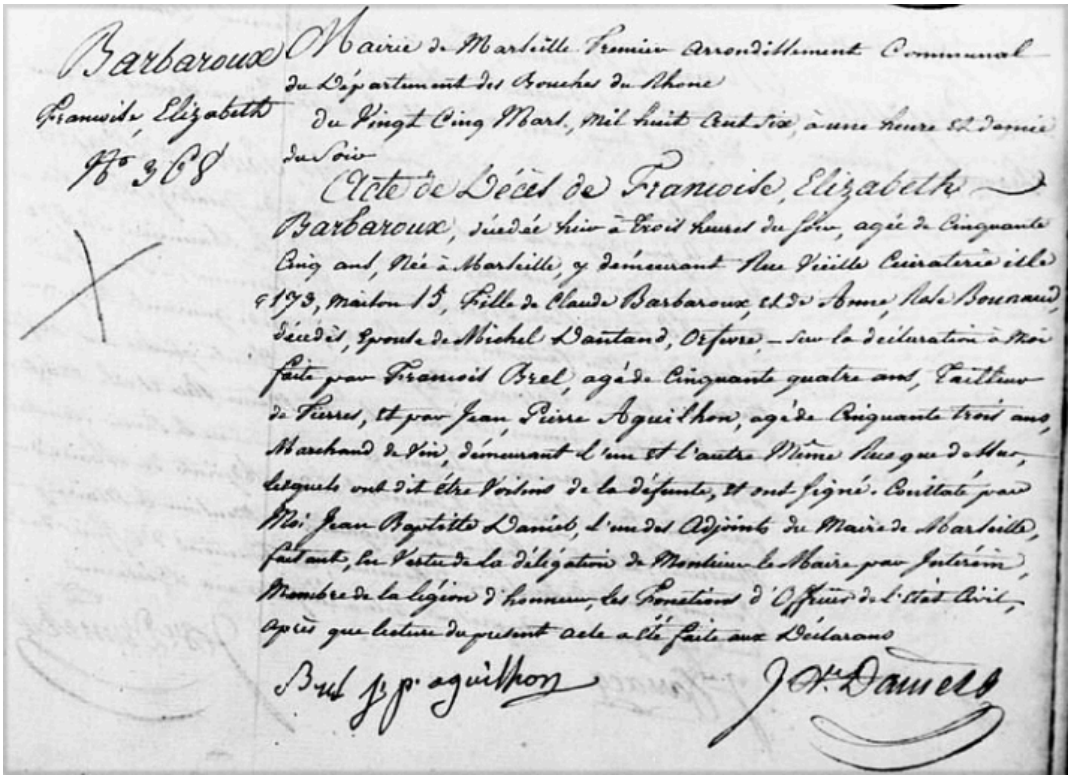

Acte de décès de Françoise Barbaroux – Archives d'état-civil de Marseille, Mars 1806, registre 4

(3) NDLR. Par décret de la Convention daté du 14 vendémiaire an II de la République (5 octobre 1793), le 1er vendémiaire de l'an II (22 septembre 1793, équinoxe d'automne) marquait officiellement l'arrêt du calendrier grégorien. On introduisit le calendrier républicain : l'année commençait dorénavant à minuit, jour de l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris.

Le nouveau calendrier reposait sur deux principes : faire accorder l'année républicaine avec les mouvements célestes et mesurer le temps par des calculs plus exacts et plus symétriques en appliquant le plus largement possible le système décimal. Laïc, il s'inspirait d'une volonté de rationalité et valorisait le cycle de la nature et des travaux agricoles, d'où les jolis noms des mois : "messidor", mois des moissons, "fructidor", mois des fruits.

L'année fut dorénavant composée de 12 mois égaux de 30 jours, aux noms inspirés du climat et de saisons, auxquels s'ajoutaient 5 jours supplémentaires consacrés aux fêtes républicaines, les "sans-culottides". Après un cycle de 4 ans, soit une "franciade", une sixième sans-culottide s'ajoutait à la fin de l'année afin que le calendrier républicain s'accorde avec les mouvements célestes. Chaque mois était divisé selon le système décimal en 3 parties de 10 jours, des "décades".

De plus, soucieux de décimaliser le système complet des poids et mesures, les réformateurs supprimèrent la division du jour en 24 heures et ses subdivisions sexagésimales. Ils décrétèrent que, de minuit à minuit, le jour se divisait en 10 heures, fractionnées chacune en 100 minutes décimales, les "décimes" dont parle l'acte de naissance de Philippe Dentend. Chaque décime contenait 100 secondes. L'heure décimale était née, ayant une valeur de 2 heures et 24 minutes, le midi devenant désormais 5 heures.

Inutile de dire que les horlogers durent se conformer à ces nouvelles directives, dotant leurs montres et pendules de cadrans indiquant les noms des jours de la décade, les quantièmes et les noms des mois républicains. Entre 1793 et 1796, les cadrans des montres et des horloges se transformèrent : aux heures duodécimales et leurs divisions sexagésimales s'ajoutèrent les divisions décimales du temps. La double numérotation devait permettre au public de mieux se familiariser avec la nouvelle heure. Une grande variété d'indications apparut alors sur les cadrans des montres décimales.

Voir quelques exemples ci-contre : sur des cercles concentriques, les mêmes aiguilles indiquent soit les 5 heures correspondant aux 12 heures d'un demi-jour, soit les 10 heures correspondant aux 24 heures (2 x 12 heures) d'un jour, soit les 10 heures, disposées sur deux tours (jour et nuit), au dessus des heures duodécimales (I à XII). Seuls quelques horlogers comme Louis Berthoud, Robert Robin, Pierre-Basile Lepaute ou Antide Janvier parvinrent à construire des chronomètres ou des pendules entièrement décimaux, destinés à des mesures et des observations scientifiques.

Le changement était déroutant, voir : *http://www.procrastin.fr/blog/images/temps/horloges.html*

Les exigences de la vie quotidienne, l'importance du commerce extérieur et l'impossibilité de modifier les montres existantes eurent toutefois et rapidement raison de cette initiative. Le 16 germinal an III (7 avril 1795), soit 500 jours après son application, la Convention promulgua une loi qui suspendait "indéfiniment" la division décimale de jour et de l'heure.

Le calendrier républicain survécu plus longtemps, mais le 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), Napoléon signa le sénatus-consulte qui abrogea le calendrier républicain et instaura le retour au calendrier grégorien à partir du 1er janvier 1806.

(4) *Philippe-Antoine* : précisément les prénoms du duc de Montpensier. *Jean,* par allusion au fort Saint-Jean (que les révolutionnaires de 1789 s'étaient empressés de renommer fort Jean, d'ailleurs), l'endroit où il avait été conçu. Est-ce clair ?

NDLR. Dans *Les Métamorphoses du Scribe : histoire du notariat français* d'Alain Moreau (Éd. Socapress, 1989), l'auteur fait aussi justement remarquer que le déclarant indique que l'enfant est né mais ne précise pas selon l'habitude de tout père, alors comme maintenant, qu'il est son fils. Il ajoute simplement que la maison d'habitation est celle de la citoyenne Françoise Barbaroux son épouse. Ce fils naturel, Philippe Dentend, né à Marseille le 7 juillet 1797, mourut à Paris le 5 mars 1858. Il fut inhumé au cimetière du Père Lachaise. Il avait épousé le 30 mars 1846 à Paris Marie Adrienne "Pauline" Pingré de Fricourt 1821-1889 dont il eut deux filles : Adélaïde Pauline Henriette (ou Adélaïde Antoinette Pauline) Dentend 1847-1921 et Victorine Dentend 1848-1930.

(5) Les femmes pouvaient déjà servir de témoins. NDLR. Voir ci-dessous, page 16, la reproduction de l'acte manuscrit de la naissance de Philippe Dentend.

(6) Cela ne surprendra personne : M. et M^me^ Cathalan étaient les protecteurs désignés du nouveau-né.

(7) Le comte de Beaujolais s'éteignit, peu après, à Malte, en 1808.

(8) On appelait *Voilà*, à Marseille, sous le premier Empire, des journaux à bon marché, abrégés du fameux Moniteur dans lequel Napoléon rédigeait ses bulletins de victoire.

(9) NDLR. Laurent Lautard note qu'à l'occasion de son passage à Marseille, la duchesse douairière d'Orléans « reçut avec une extrême bonté Madame Samatan, née Cathalan, la digne fille de celui qui avait mis tant de complaisance dans ses rapports avec ses enfants ». Il s'agissait de l'unique fille d'Etienne Cathalan et de Charlotte Angleys : Eulalie Marthe Cathalan décédée le 02.10.1837, qui avait épousé le 16.12.1805 à Marseille Jean Baptiste Aimable Nicolas Samatan (né le 30.06.1782 à Marseille et décédé le 22.12.1815 à Marseille).

(10) NDLR. Les qualités intellectuelles de Philippe Dentend (1797-1858) plurent beaucoup à la duchesse douairière d'Orléans. Elle finança l'achèvement de son éducation. Philippe Dentend entretint une correspondance inédite, de 1814 à 1819, avec son parrain Etienne Cathalan (voir plus loin en fin du deuxième récit). Il fit des études de droit, puis on lui acquit une étude de notaire au 39 de la rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris, en 1829. Cela le mettait à un jet de pierre du Palais-Royal où vivait son oncle de la main gauche et protecteur, Louis-Philippe, qu'il se mit à aider en tant que notaire dans la protection de la propriété de son patrimoine recouvré. M^e^ Dentend fut chargé de rédiger l'acte de donation des biens personnels de Louis-Philippe à ses enfants juste avant son accession au trône en 1830. On l'appela le notaire des Orléans ! Il épousa, nous l'avons vu, en 1846 Pauline Pingré de Fricourt dont il eut 2 filles : Adélaïde et Victorine. Il exerça rue Croix-des-Petits-Champs jusqu'en 1848, date à laquelle il transporta son étude au 52 rue Basse-du-Rempart où il poursuivit son activité jusqu'en 1853.

Le monument élevé par sa sœur Louise Adélaïde Eugénie d'Orléans à Antoine Philippe, duc de Montpensier, au domaine royal de Randan. Ce mausolée est du même style que celui qui fut élevé à Londres (abbaye de Westminster) par son frère Louis Philippe d'Orléans, futur roi des Français.

Françoise Barbaroux, surnommée Miette, épouse de Michel Dentend [ou Dantan]. Lithographie de Mazaudier dans le livre "Les Prisons d'État du Midi" d'Alexandre Lardier (Marseille, éd. Séverin, 1845).

Antoine Philippe, duc de Montpensier (1775-1806), par Amédée Faure. Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

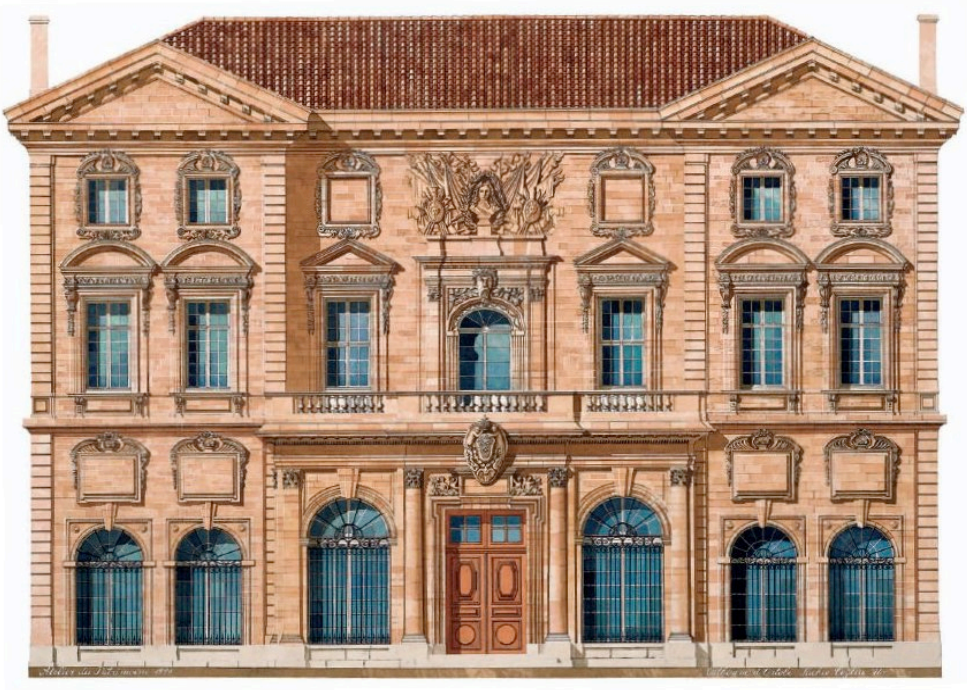

La Loge des marchands qui devint l'Hôtel de ville de Marseille, place Villeneuve Bargemon. C'est derrière ce bâtiment que se situait la rue de la Loge dans laquelle habitait au No. 11 Joseph Angleÿs, père de Charlotte, et où celle-ci naquit le 4 novembre 1763 de sa mère Thérèse Lejeans.

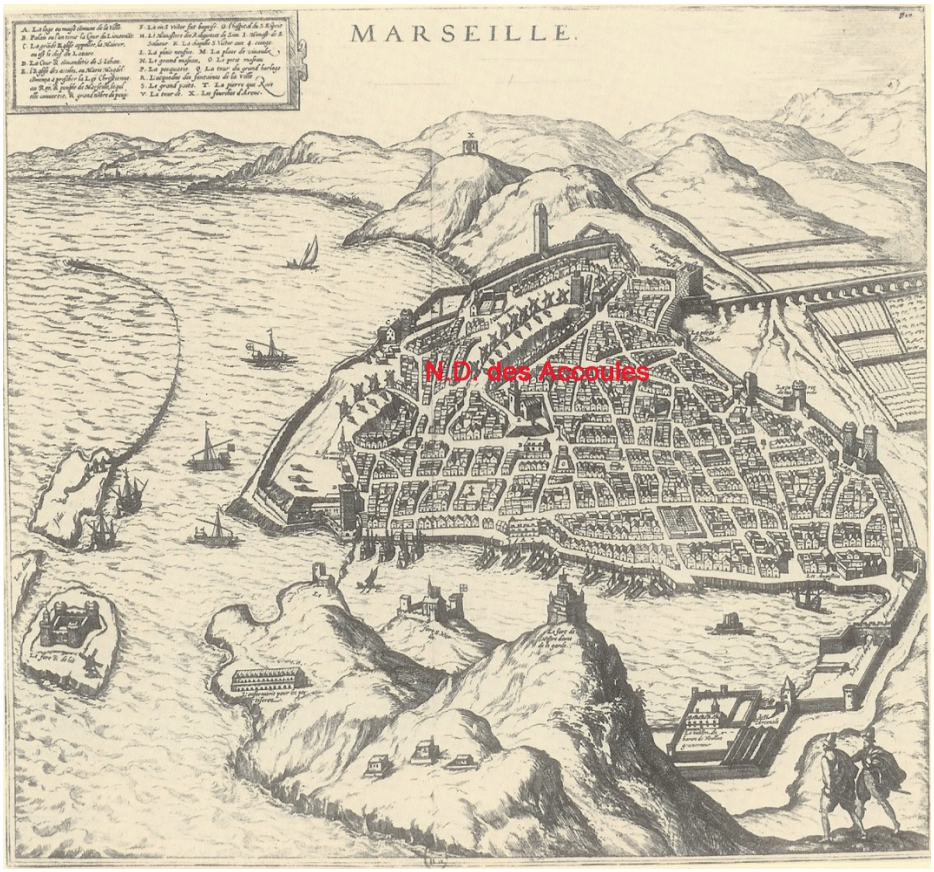

Marseille en 1572, emmurée autour de la collégiale N.D. des Accoules. Des navires sont accostés le long du quai du Port, depuis le fort Saint-Jean à gauche jusqu'à un décrochement où la Loge des marchands sera construite à partir de 1653 et achevée en 1673. C'est là que les négociants se réunissaient pour traiter leurs affaires, et la Loge devint ensuite l'Hôtel de Ville de Marseille.

Vue de l'Hôtel de Ville et d'une partie du port lors de la grande peste de Marseille en 1720. Gravure de Jacques Rigaud. Joseph Angleys et Thérèse Lejeans habitèrent à partir de 1751 au 11 rue de la Loge. C'est ici la rue qui démarre à droite et file parallèlement au quai derrière ce qui avait été la Loge des marchands. Charlotte et sa nombreuse fratrie grandirent dans ce quartier. Au fond du Vieux-Port on devine la tour du Roi René du fort Saint-Jean où Montpensier et son frère avaient été enfermés en 1793. C'est Louis XIV qui avait décidé de la construction du fort en 1660.

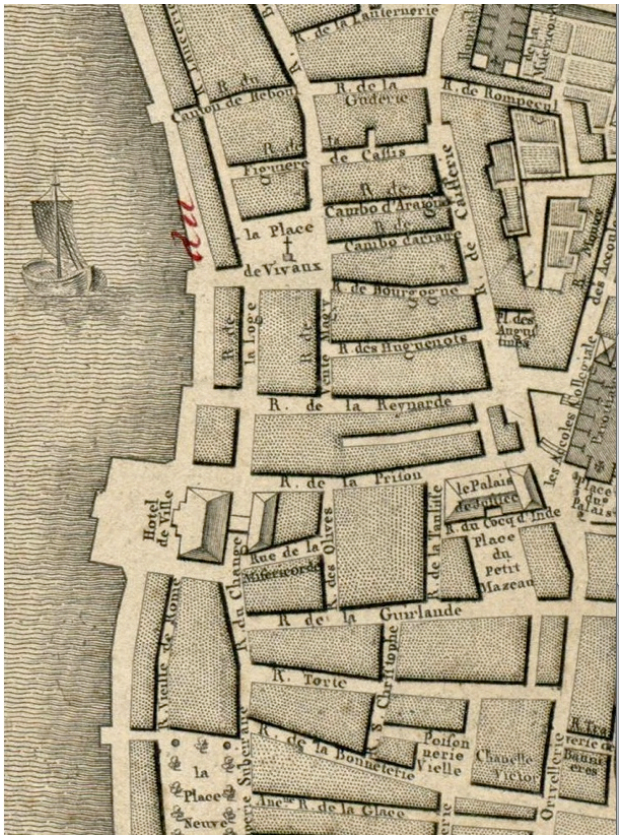

Plan des rues de Marseille, par Pierron, datant de 1787. Orienté à l'envers, du nord au sud, on voit ici à l'ouest du Port l'emplacement de l'Hôtel de Ville, et derrière celui-ci, après la rue du Change, celle de la Loge où habitaient les Angleys, et la Place de Vivaux où habitaient les Lejeans.

Un voilier avec drapeau américain dans le port de Marseille, vers 1820. Toile d'Ambroise Louis Garneray (1783-1857). La vue est celle que l'on avait alors depuis le quai de l'Hôtel de Ville. La rue Sainte, où le vice consul Cathalan officiait, était derrière les immeubles qu'on aperçoit de l'autre côté du port. La rue Pythéas, où mourut Charlotte, commençait plus à gauche derrière le navire à grandes voiles blanches. Le fort de Notre-Dame de la Garde est au sommet de la colline derrière le port. Plus bas à mi-hauteur à droite, c'est le fort Saint-Nicolas.

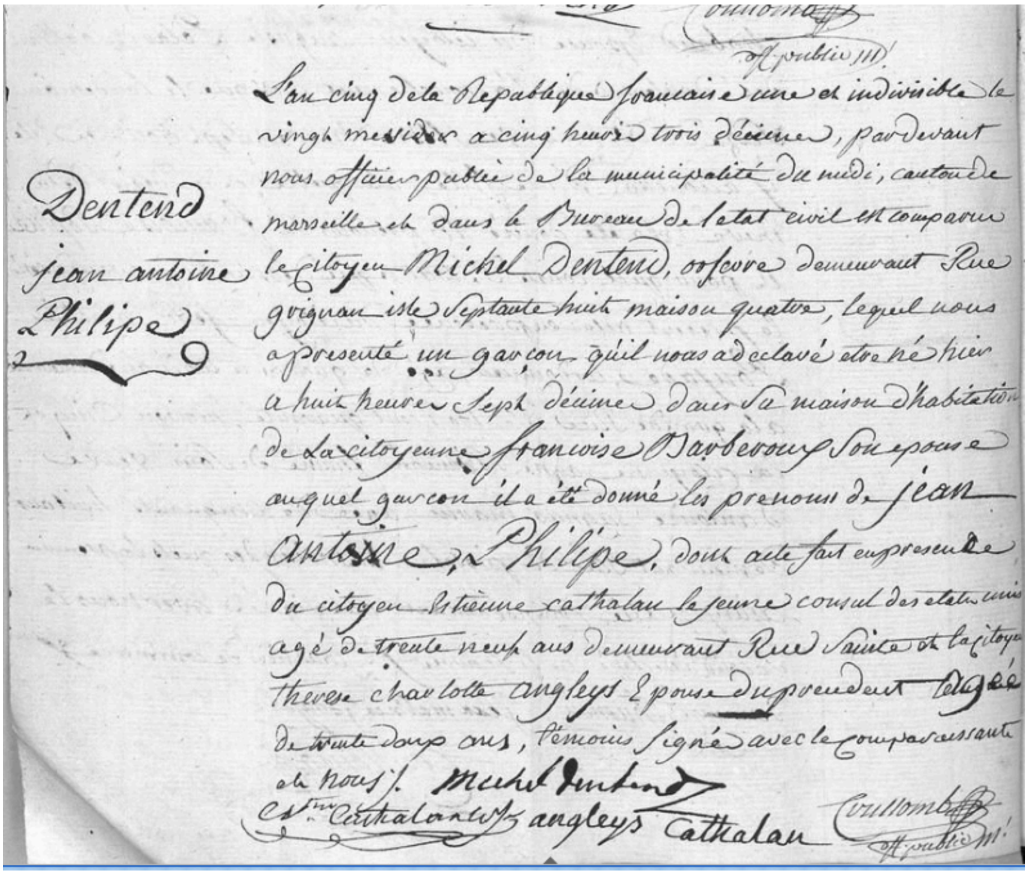

Dentend
jean antoine
Philipe

L'an cinq de la République française une et indivisible le vingt messidor a cinq heures trois décime, par devant nous officier public de la municipalité du midi, canton de marseille et dans le Bureau de l'etat civil est comparu le citoyen Michel Dentend, orfevre demeurant Rue grignan isle septante huit maison quatre, lequel nous a presenté un garcon qu'il nous a declaré etre né hier a huit heures sept décime dans sa maison d'habitation de la citoyenne francoise Barberoux son epouse auquel garcon il a été donné les prenoms de jean antoine Philipe, dont acte fait en presence du citoyen Estienne cathalan le jeune consul des etats unis agé de trente neuf ans demeurant Rue Sainte et la citoyenne therese charlotte angleys Epouse du precedent agée de trente deux ans, temoins signé avec le comparaissant et nous.

Michel Dentend
Est.ne Cathalan le j. angleys Cathalan Coullomb off. public

Acte de naissance de Philippe Dentend, fils illégitime du duc de Montpensier et de Françoise Barbaroux. L'enfant est né la veille de l'acte, donc le 19 messidor an V [7 juillet 1797]. C'est l'époux Michel Dentend qui déclare et reconnaît la naissance devant l'officier d'état-civil Coullomb de la municipalité du Midi (canton de Marseille). Il le fait en présence du consul des États-Unis et de son épouse. On observe bien au bas du document à gauche les signatures du citoyen Estienne Cathalan le jeune et de la citoyenne Thérèse Charlotte Angleys, épouse Cathalan.

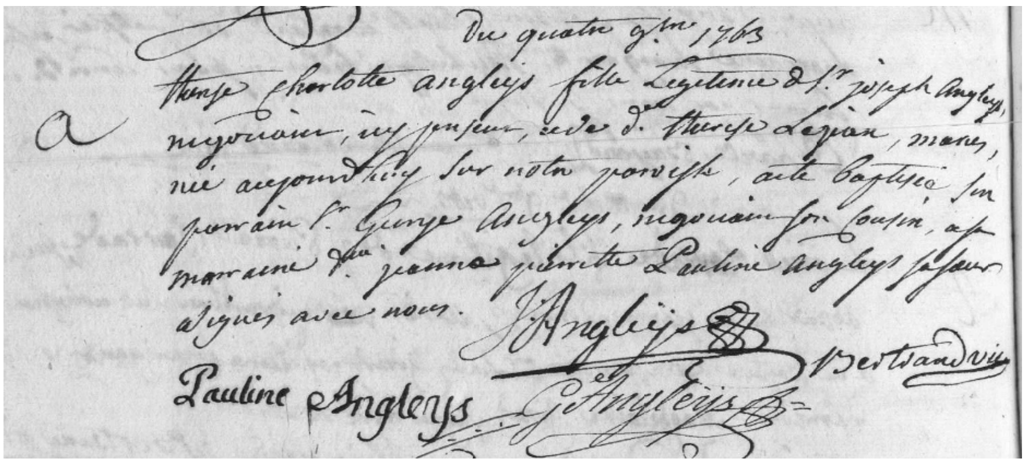

Du quatre 9bre 1763

therese charlotte angleys fille legitime de s.r joseph Angleys, negocians, icy pressens, et de d.e therese Lejean, mariés, née aujourd'huy sur notre paroisse, a été baptisée, son parrain s.r George Angleys, negociant son cousin, sa marraine d.lle jeanne pierrette Pauline angleys sa sœur signés avec nous.

J. Angleys
Bertrand vic.
Pauline Angleys G. Angleys

Acte de baptême de Charlotte Angleys, daté du 4 novembre 1763. Registre de la collégiale de Notre-Dame des Accoules à Marseille : « Thérèse Charlotte Angleys fille légitime du s^{r} [sieur] Joseph Angleys, négocians, icy pressens, et de d^{e} [dame] Thérèse Lejean, mariés, née aujourd'huy sur notre paroisse, a été baptisée. Son parrain S^{r} [sieur] George Angleys, négocians son cousin, et sa marraine d^{lle} [demoiselle] Jeanne Pierrette Pauline Angleys sa sœur a signés avec nous. J. [Joseph, le père de famille] Angleÿs ; B.F. [Barthélémy François] Bertrand vicaire ; Pauline Angleys [la sœur plus âgée] ; G. [Guillaume, le frère aîné] Angleÿs. »

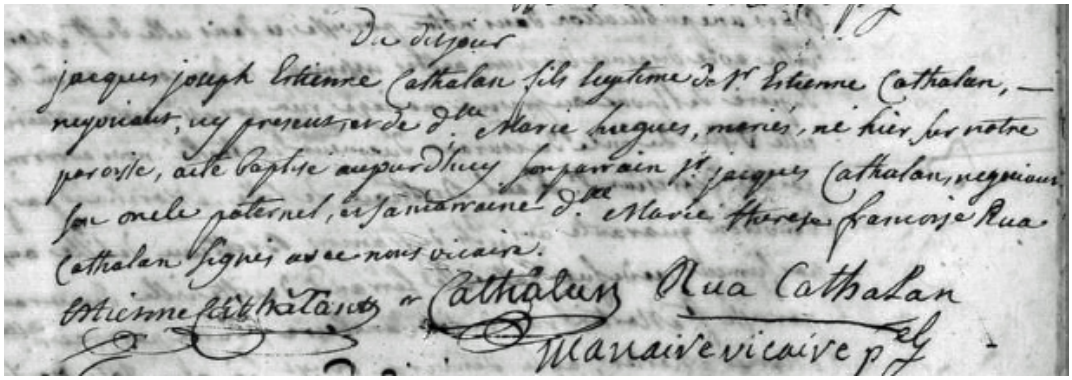

Acte de baptême d'Etienne Cathalan, daté du 11 juin 1757. Registre de la collégiale de Notre-Dame des Accoules à Marseille : « Du dit jour Jacques Joseph Estienne Cathalan fils légitime de s^r^ [sieur] Estienne Cathalan, négociant, icy présent, et de d^me^ [dame] Marie Hugues, mariés, né hier sur notre paroisse, a été baptisé aujourd'huy. Son parrain s^r^ Jacques Cathalan, négociant, son oncle paternel, et sa marraine d^me^ Marie Thérèse Françoise Rua Cathalan signés avec nous vicaire. Estienne Cathàlan ; Cathâlan ; Rua Cathalan ; Manaire vicaire p^el^ [perpétuel].

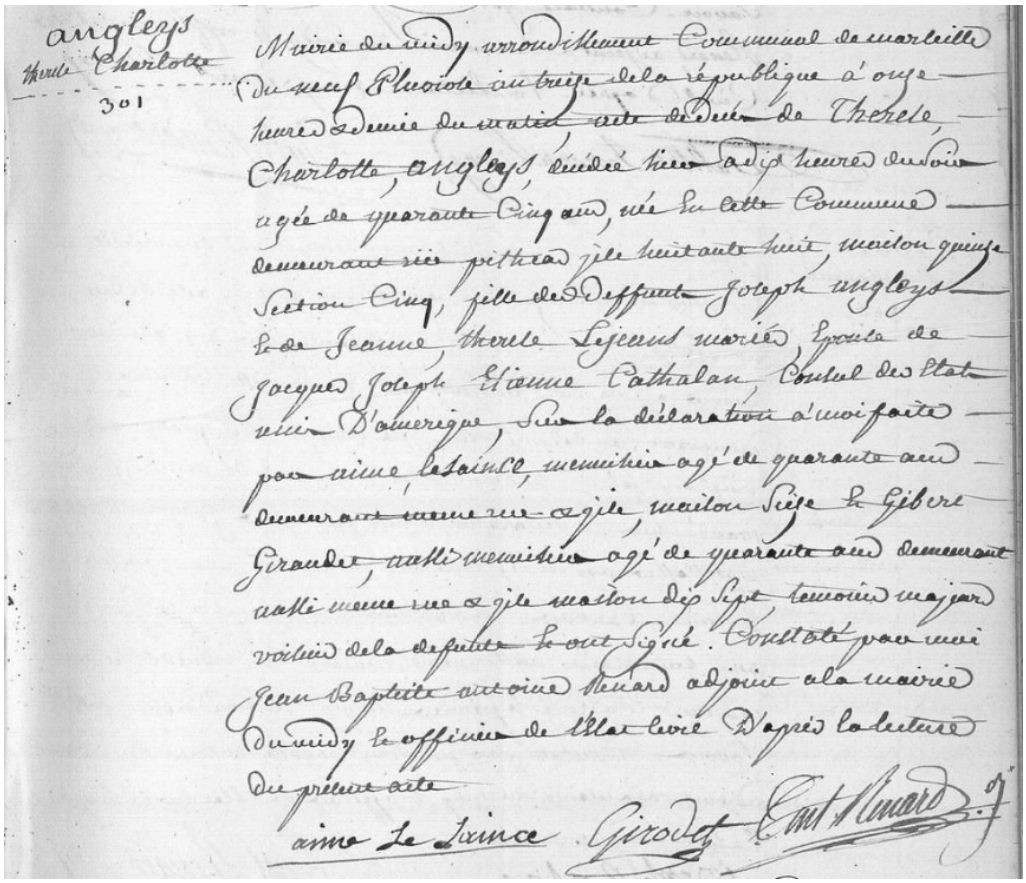

Acte de décès de Charlotte Angleys. Thérèse Charlotte meurt à 10 h du soir le 8 pluviôse an XIII [28 janvier 1805], âgée de 45 ans, à son domicile, rue Pythéas, île 88, maison 15, section 5, à Marseille. Acte de la mairie du midi, arrondissement communal de Marseille, du 9 pluviôse an XIII de la République [29 janvier 1805], signé par l'adjoint à la mairie Jean Baptiste Antoine Renard. Charlotte est mentionnée fille des défunts Joseph Angleys et Jeanne Thérèse Lejeans, mariés et épouse de Jacques Joseph Etienne Cathalan, consul des États-Unis d'Amérique. La déclaration est faite par Aimé Le Saince, menuisier âgé de 40 ans, demeurant même rue, même île, maison 16, et par Gibère [sic – pour Gilbert] Giraudet, aussi menuisier âgé de 40 ans, demeurant aussi même rue, même île, maison 17, témoins voisins de la défunte et qui ont signé.

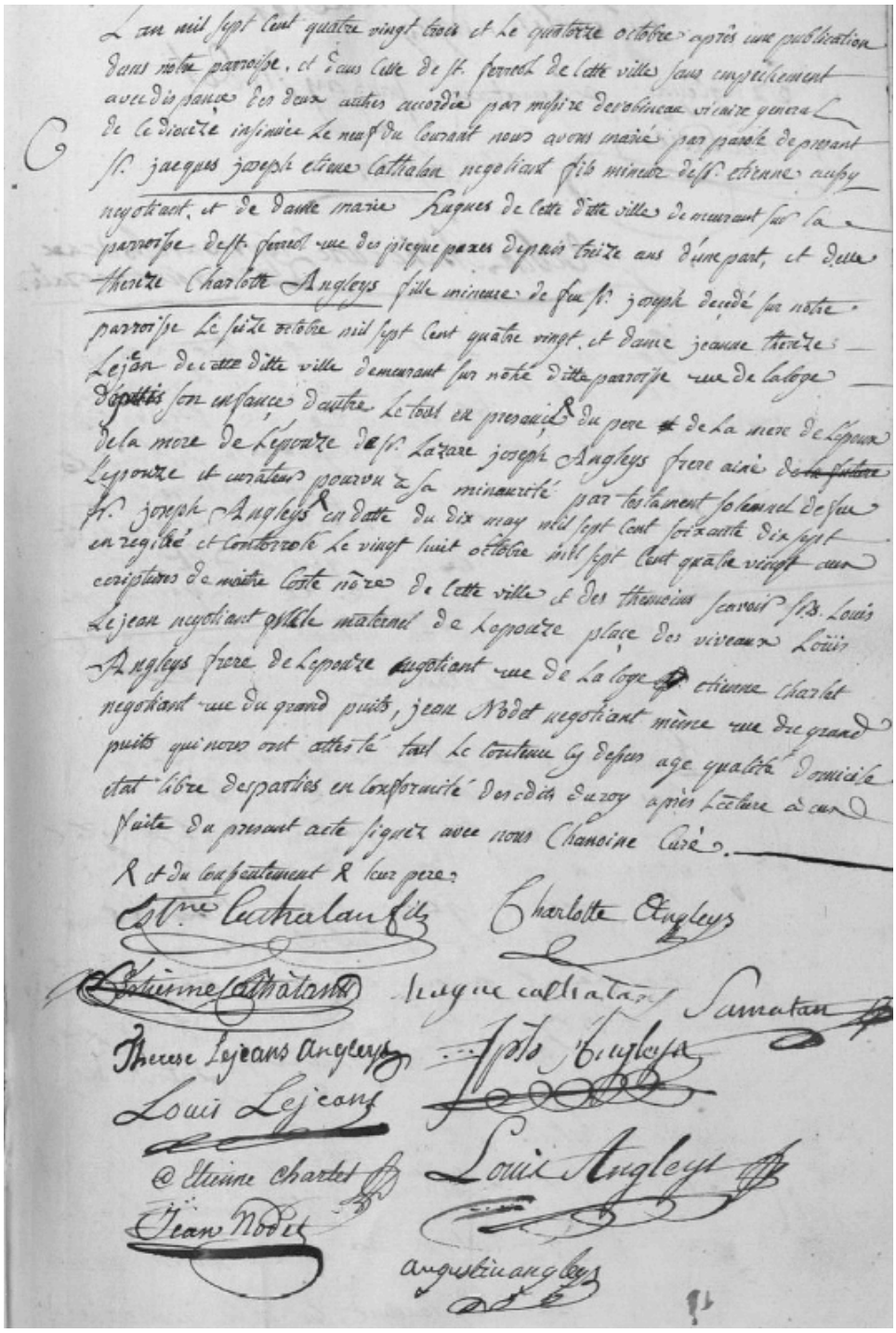

Acte de mariage d'Etienne Cathalan avec Charlotte Angleys, daté du 14 octobre 1783. Registre de la collégiale de Notre-Dame des Accoules à Marseille. Etienne est le « fils mineur de sieur Etienne aussy négociant, et de dame Marie Hugues de cette dite ville demeurant sur la paroisse de St Ferréol, rue des Picque Puces [sic, pour rue des Picpus] depuis 13 ans ». Joseph Angleys le père étant décédé en 1781, c'est Joseph Lazare Angleys, le frère aîné de Charlotte, qui le représente, car il est « curateur pourvu à la minorité par testament solennel de feu sieur Joseph Angleys leur père en date du 10 mai 1777 enregistré et contrôlé le 28 octobre 1781 écritures de maître Coste notaire de cette ville. » Témoins : Louis Lejeans, négociant, oncle maternel de l'épouse, place des Viveaux, Loüis Angleys, frère de l'épouse, négociant rue de la Loge, Etienne Charlet, négociant, rue du Grand Puits, Jean Nodet, négociant, même rue du Grand Puits. Acte établi par le chanoine curé. En plus des personnages nommés, signent également : Thérèse Lejeans Angleys (la mère), [Nicolas] Samatan (le beau frère, époux de Pauline Angleys) et Augustin Angleys (autre frère).

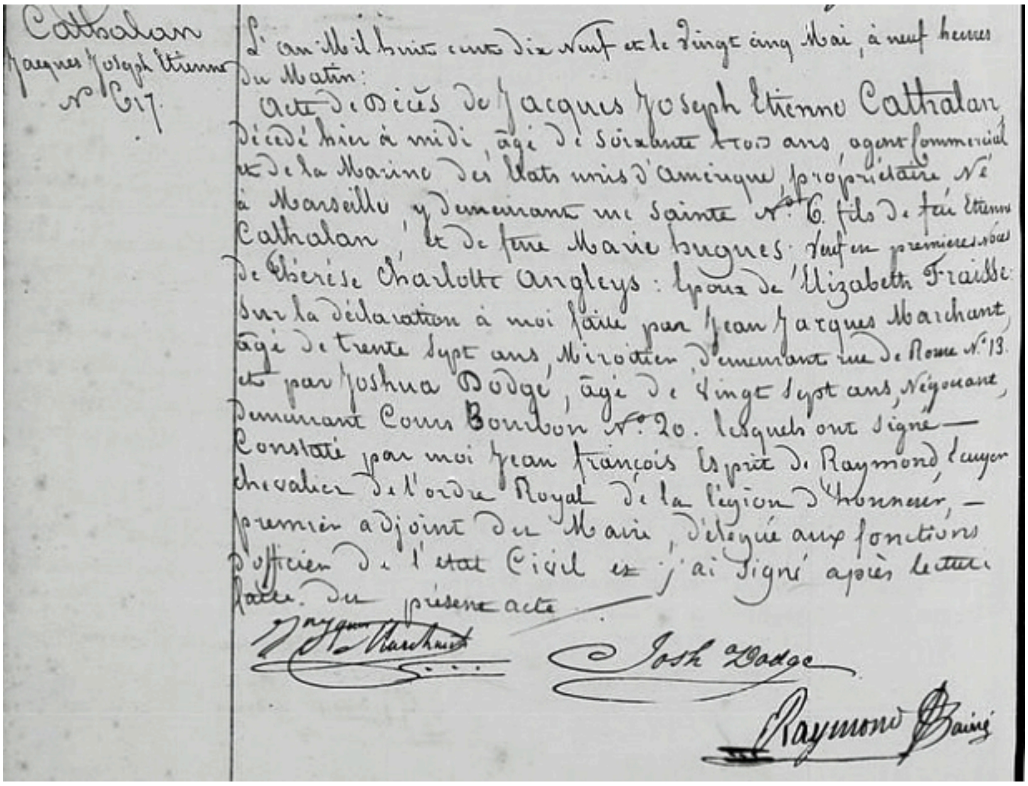
Cathalan
Jacques Joseph Etienne
N° 617

L'an Mil huit cent dix neuf et le vingt cinq Mai, à neuf heures du Matin:
Acte de décès de Jacques Joseph Etienne Cathalan décédé hier à midi, âgé de soixante trois ans, agent commercial et de la Marine des Etats unis d'Amérique propriétaire Né à Marseille y demeurant rue Sainte N° 6. fils de feu Etienne Cathalan, et de feue Marie Hugues. veuf en premières noces de Thérèse Charlotte Angleys: Epoux de Elizabeth Fraisse. Sur la déclaration à moi faite par Jean Jacques Marchant, âgé de trente sept ans, Miroitier demeurant rue de Rome N° 13. et par Joshua Dodge, âgé de vingt sept ans, Négociant, demeurant Cours Bourbon N° 20. lesquels ont signé — Constaté par moi Jean François Esprit de Raymond, écuyer chevalier de l'ordre Royal de la légion d'honneur, — premier adjoint du Maire, délégué aux fonctions d'officier de l'état Civil et j'ai signé après lecture faite du présent acte

J. J. Marchant
Josh Dodge
Raymond Ainé

Acte de décès d'Etienne Cathalan. Jacques Joseph Etienne Cathalan meurt à midi le 24 mai 1819, âgé de 63 ans (en fait, 62 ans). Il est alors propriétaire et agent commercial et de la Marine des États-Unis d'Amérique, et demeure au N° 6, rue Sainte à Marseille. Il est veuf en premières noces de Thérèse Charlotte Angleys et laisse pour veuve Elisabeth Fraisse, sa deuxième épouse. Acte de la mairie de Marseille du 25 mai 1819 à 9 h du matin, décès constaté par le 1er adjoint du maire, Jean François Esprit de Raymond, écuyer, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur. La déclaration est faite par Jean Jacques Marchant, âgée de 37 ans, miroitier, demeurant N° 13, rue de Rome et par le sieur Joshua Dodge, âgé de 27 ans, négociant, demeurant N°20, cours Bourbon. Ce Joshua Dodge, de nationalité étasunienne, avait été recommandé en 1817 à Thomas Jefferson par Etienne Cathalan. Après la mort de Cathalan, Dodge fut officiellement désigné comme consul des États-Unis à Marseille et occupa ce poste de 1819 à 1829 : qu'on lui ait demandé de déclarer le décès d'Étienne indique qu'il était donc resté proche de la veuve de Cathalan à ce moment-là.

Portrait de Madame Cathalan (Charlotte Angleys),
l'épouse du consul de l'Amérique à Marseille.
Lavis sur fer blanc réalisé en 1795 par Gilles Louis Chrétien (1754-1811), artiste français.
Gravure au Fogg Museum d'Harvard, Massachusetts, don de Miss M. C. Harrington.

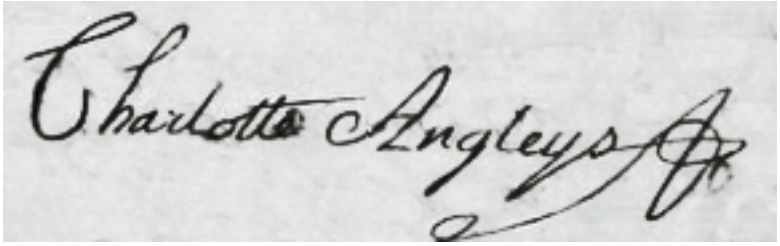

Signature de Charlotte Angleys (à 18 ans)
sur l'acte de mariage de sa sœur Pauline en 1781.

Etienne Cathalan le Jeune, consul américain à Marseille.
Lavis sur fer blanc à partir d'un dessin utilisant le procédé du physionotrace
(un pantographe équipé d'un œilleton de visée),
réalisé en 1795 par Gilles Louis Chrétien (1754-1811), artiste français.
Gravure au Fogg Museum d'Harvard, Massachusetts, don de Miss M. C. Harrington.

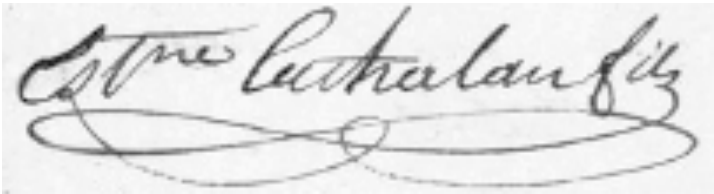

Signature d'Etienne Cathalan (à 25 ans)
au bas de son acte de mariage en 1783.

GRINGOIRE 16 janvier 1942

Une idylle princière dans la "Ville sans nom"

Récit historique, d'après des documents inédits, de **Robert BOUCARD**

Le même récit avec d'autres détails.

Il n'est point de secrets
que le temps ne révèle.
RACINE.

Ce 6 avril 1793, un peu avant midi, Louis-Philippe, duc d'Orléans, déjeune bourgeoisement avec quelques intimes chez un traiteur huppé du Palais-Royal. La sole préparée à la mode de Normandie fait s'extasier les invités du prince :

— Ce poisson aurait été digne du Louvre...

Le regard lointain, perdu dans la tempête de ses souvenirs, Philippe-Egalité revoit Mirabeau lui lançant de sa voix torrentueuse la fameuse apostrophe :

« Montez à cheval, aujourd'hui, et vous êtes roi de France... »

Ah ! Pourquoi, oui pourquoi n'avoir pas suivi le conseil de Mirabeau ?

Du fait de cette incoercible légèreté, qui fut une bouée sautillante dans la bourrasque de sa vie, le duc d'Orléans sourit encore à son destin...

Brusquement, une porte s'ouvre. Des hommes en armes entourent la table du prince. Leur chef, Philippe Merlin de Douai, s'avance, un papier au bout des doigts :

— D'ordre de la Convention, Egalité, je vous arrête. Vous êtes prévenu de haute trahison.

L'un des convives du duc, son secrétaire, le jeune Monville, se lamente :

— C'est épouvantable, Monseigneur !...

Puis, plus bas :

— Ils ont obtenu de votre Altesse tout ce qu'ils pouvaient en espérer. Elle ne peut plus leur servir et ils font d'Elle ce que je fais de ce citron, dont le jus a été exprimé...

Et le petit Monville, négligemment, jette l'écorce de son citron entre les jambes des soldats.

Philippe-Egalité a-t-il trahi la Convention ? Après avoir participé aux mystérieuses tractations avec le duc de Brunswick, commandant en chef des Impériaux, afin d'obtenir à Valmy cette surprenante victoire si nécessaire au prestige de l'Assemblée, le duc d'Orléans est devenu un témoin, dont il est sans doute préférable de s'assurer le silence. Tout secret d'Etat porte en lui son venin.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, qui vota la mort de Louis XVI, va-t-il, à son tour, être traîné sur l'échafaud ?

Pour se concilier les faveurs des nouveaux maîtres de la France, l'ancien Grand-Maître de la Maçonnerie a, dans son abominable servilité, accepté l'inacceptable. La peste est au pouvoir et le duc d'Orléans fait la cour à la peste.

Jamais sans doute la laideur d'une ambition désordonnée ne s'est révélée d'une manière plus compromettante et plus honteuse que dans cette mémorable séance, où l'on vit, à la tribune des Jacobins, un prince de la Maison de France s'écrier publiquement :

« Je ne suis pas celui que vous croyez. Ma mère a admis son cocher à partager sa couche. Je suis fils d'un valet et je demande à répudier mon nom d'Orléans. Je veux, désormais, prendre le nom de Philippe-Egalité... »

En rapportant ce propos infâme, Cadet-Gassicourt, qui n'a pas l'âme d'un nonnain, ne peut s'empêcher d'ajouter :

« Et le fruit de ces amours impudiques ose s'en vanter... »

Cette scène, digne du seigneur de Brantôme, marque le personnage d'un trait indélébile. Ici, comme dirait Barrès, on ne peut que longuement rêver.

*
* *

Après l'arrestation du prince chez le traiteur du Palais-Royal, l'Assemblée juge prudent de l'éloigner de Paris. Par petites étapes, l'escorte du duc d'Orléans — une trentaine de soûlards — gagne la Bourgogne, puis descend la vallée du Rhône

Le 11 avril 1793, un peu avant la nuit, la petite troupe arrive aux portes de Marseille. Après quelques heures d'interrogatoire au Palais de Justice, le prince est incarcéré au fort Notre-Dame-de-la-Garde, sur la colline qui domine le port de l'antique Massilia, reine des mers et princesse d'Orient.

Les Méridionaux de la Convention s'écrient pompeusement :

« C'est un choix qui honore Marseille, en lui prouvant qu'on considère notre ville comme la Montagne de la Révolution. »

Le 13 avril 1793, des affiches couvrent les murs de la cité phocéenne. On y lit :

« *Citoyens,*

Egalité, le cadet, est dans nos murs. Sa vie est un dépôt sacré qui nous est confié ; vous en devez compte à la République entière.

N'écoutez aucunes suggestions perfides.

Si Egalité est criminel, c'est à la Nation de le juger, et à vous à le conserver à cette fin.

Si Egalité n'est point coupable, quel triomphe pour vous, Marseillais, que d'avoir protégé l'innocence.

Sous tous les rapports Egalité est un otage précieux sur lequel la Convention seule peut prononcer et avec lequel elle doit obtenir de grands avantages pour le bien de la République... »

Les démagogues, flagorneurs du peuple, se démènent déjà dans de mortelles nuées ; ils adorent des mots à majuscules. Et jobards et jobardines d'applaudir !

Une chaise de poste a, depuis Paris, suivi la voiture de Philippe-Egalité. Derrière la portière, une femme élégante et d'une grande beauté, « l'un des plus jolis sourires de l'époque », Mme de Buffon...

Marguerite Bouvier de Cépoy, âgée de 17 ans, est devenue la maîtresse du duc d'Orléans : elle a épousé depuis lors Georges de Buffon, fils du grand naturaliste, celui que les méchantes langues nomment « le plus mauvais chapitre de l'histoire naturelle de son père » ; mais la « chère Fanny » n'a jamais cessé d'entretenir de tendres et affectueuses relations avec son « prince d'amour ».

Pendant que Mme de Buffon adresse, depuis l'hôtel de la Croix-de-Malte, pétitions sur pétitions en faveur de l'illustre prisonnier, Philippe-Egalité voit bientôt, le 15 avril vers midi,

ses deux fils partager sa geôle marseillaise : Antoine-Philippe, duc de Montpensier, âgé de 18 ans, et le charmant comte de Beaujolais, benjamin de 13 ans.

Montpensier a été arrêté à Nice, où il exerçait les fonctions d'adjudant-major du général Biron, gouverneur de la ville. Il avait été, à Valmy et à Jemmapes, aide de camp du fameux Dumouriez, qui, depuis lors, a livré les Commissaires de la Convention aux Autrichiens, et a même menacé de marcher sur Paris.

Tour à tour, la fille de Philippe-Egalité l'insignifiante duchesse de Bourbon, et son cousin, le vieux prince de Conti (1), franchissent le sinistre portail de l'antique fort Notre-Dame-de-la-Garde.

Le 22 mai 1793, à la suite de manifestations de sympathie assez tumultueuses en l'honneur des princes et du suicide demeuré énigmatique du lieutenant Lazard, officier de service, la Convention décide d'évacuer au plus vite les prisonniers sur l'une des défenses avancées du port, où la surveillance semble plus aisée, sur ce fort Saint-Jean, haute nef à la crête d'une vague calcaire, figure de proue de Marseille, sentinelle de granit au guet du chemin des mers.

Quelques mois après, le 23 octobre 1793, l'Assemblée, inconséquente dans ses décisions, mais tenace dans sa haine, ordonne le transfert de Philippe-Egalité sur Paris, où il doit, le 6 novembre 1793, subir le sort tragique de la famille royale, laissant inconsolables les jolis yeux de Mme de Buffon...

Les villes, elles aussi, sont femmes. Marseille, hier « Montagne de la Révolution », est bien près de prendre le parti de la « chère Fanny » ; Marseille, lassée des troubles sans cesse renaissants, désenchantée des grands mots et des grandes idées, ruinée dans son négoce maritime, avec un port vide, le chômage et la misère sur ses quais, où, hier encore, la forêt de mâts des frégates, des tartanes et des caravelles se découpait dans une poussière d'or sur l'ocre des vieilles pierres de Vauban, Marseille commence à se dresser contre Paris.

Dictateurs aux huiles et potentats aux Messageries de la grande rue seigneuriale et mercantile — qui continuent depuis des millénaires à se marier entre consanguins, pour garder intacts les fiefs — réagissent comme le petit peuple des navigateurs et des colporteurs dans les humbles maisons décharnées par les siècles, calcinées de soleil, rousses comme le mil. Le mécontentement gronde du quartier des galères à la porte d'Aix.

La Convention répond à sa manière aux hauts barons des arachides, à ceux des épices et à toute cette noble gueuserie : pour leur clouer les criailleries au bec, elle débaptise de façon infâme l'antique Massilia, le glorieux Lacydon des anciens, qui devient officiellement « la ville sans nom », alors que Toulon-la-rouge peut désormais s'appeler « le Fort-la-Montagne ».

Sur les ruelles de pierrailles et de roc, la nouvelle passe en torrent, comme un orage...

Pendant que les filles se regardent dans leur miroir, les aïeules, sous l'auvent, maudissent une fois de plus, ce Charles III, comte de Provence, qui donna aussi sottement Marseille au roi de France (2). Et puis, elles s'apitoient sur la bonne grâce, la jeunesse et l'infortune des princes d'Orléans.

— On dit que Montpensier dessine à ravir et que Beaujolais est musicien...

— Enfermer des enfants dans ces affreux cachots ne peut porter bonheur à ce « Gouvernement de sans Dieu » !

— C'est un déshonneur pour Marseille !

Et les commères d'évoquer, le corps baigné dans l'ombre violâtre, la magnifique épopée des Phocéens et des fils de Pythéas qui lancè-

(1) Le prince de Conti avait, pourtant, pour faire sa cour au nouveau pouvoir, versé spontanement plus de 150.000 livres en dons « patriotiques » et fourni à l'armée 72 chevaux et leur équipement complet.

(2) C'est le 10 décembre 1481 que Charles III, comte de Provence, institua par testament Louis XI, roi de France, son « héritier universel ». Ce dernier devait, sous peine de nullité de legs, prendre le titre de roi de France et comte de Provence. Il devait, en outre, respecter les us et coutumes de ses nouveaux Etats. En 1886 dans une protestation des notables, on lit : « L'Union de la Provence à la France ne doit pas être considérée comme l'union d'un accessoire à un principal, mais comme l'union d'un principal à un autre principal. »

rent vers le Sud les grands voiliers chargés de cotonnades, rude épopée traversée par la terrible symphonie de la peste.

Deux hommes descendent, à cette heure, la rue Mayousse, dans le populeux quartier des Accoules ; devant eux s'éteignent les propos, devant eux s'arrêtent, dans les échoppes, les douces rumeurs de l'effort.

C'est Joseph Latil, jardinier du fort Saint-Jean, et Eugène Fabre, cabaretier de la prison, qui s'en vont, de porte en porte, tâter le vin nouveau.

Et mille questions de fuser.

— Alors, les amis, et les princes ?

— Ils se languissent bien, mais ont toujours bon appétit.

C'est ainsi que nous l'apprenons, le 20 septembre, Fabre a servi à Beaujolais, à Montpensier et à l'avocat Larguier (1), l'un de leurs compagnons de captivité, le menu suivant :

SOUPE ET BOUILLY
MELON - BEURRE
COMPOTE DE PIGEONS AUX TRUFFES
POULET ROTI
ARICOT-EN-RAGOÛT
GATEAU CROQUET
FRUITS

La note aussi est de qualité : « 53 livres, 15 sols ». La Convention loge ; elle ne nourrit pas.

Le vieux prince de Conti, un peu souffrant — malgré ses joues vermeilles et ses gros yeux bleus à fleur de tête — n'a pas pu se mettre à table. Et les pigeons aux truffes étaient dignes, paraît-il, du restaurant de la Croix-de-Malte, l'une des plus glorieuses cuisines de Provence, dirigé par le célèbre Roubaud.

Si les prisonniers du fort Saint-Jean ne dépérissent guère d'inanition, ils sont, sur le chapitre du linge, blanchis par une fort accorte personne, au pied d'Andalouse, une « cercisseuse », qui tient, chuchote-t-on, son privilège administratif d'un précédent commandant... pour qui elle eut des bontés.

La belle blanchisseuse se nomme Françoise Dentend : elle est l'épouse d'un artisan, orfèvre de son état. Pour tout le monde, c'est Miette, la séduisante Miette. Blanche et rose, elle sent la lavande et le foin sec, et laisse pendre, comme une enfant, de beaux cheveux bruns naturellement bouclés.

On la reconnaît de loin sur le port à son tablier rose, à sa chevelure de jais enflée par le vent, à son grand panier d'osier, où se coudoient les chemises de toile écrue des soldats de garde et le linge délicat de batiste et de Hollande des princes.

Quand Miette fut présentée au duc, Montpensier ne remarqua d'abord, dans son visage rougissant de fierté, que des yeux noirs aux longs cils et des dents fraîches.

Le sort prodigue à la fois ses ironies charmantes et tragiques. Du temps où la vie était acceptable, Antoine-Philippe se serait-il penché vers cette humble fille de Provence, sur la terre même où, jadis, Euxène, roi des Phocéens, rencontra et aima Gyptis, fille de Nann, roi des Ségobriges... Le prince charmant a 18 ans et il est prisonnier !

Nous sommes assez mal renseignés sur les débuts de l'idylle. Malgré toutes les grâces de Miette, Montpensier étouffe chaque jour davantage dans la pesante enceinte de Vauban. Il veut fuir. Et il tourne sur son espoir d'évasion comme un chacal dans sa cage, en levant le nez à tous les bruits du dehors.

Intermède sanglant : le 6 juin 1795, les princes assistent, terrifiés, vers 5 heures de l'après-midi, à une scène de carnage qui leur fait appréhender le pire. Une troupe d'hommes déguenillés et armés de sabres ou de pistolets envahissent le fort. Ce sont les « Enfants du Soleil », de la réaction thermidorienne, qui hurlent les couplets sanguinaires et naïfs du « Réveil des Peuples » :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux...

Les forcenés, conduits par un certain Robin, se ruent sur l'adjudant Vavasseur, puis enfoncent les portes des cachots. Les cris d'horreur se mêlent aux gémissements et aux hurlements de joie.

Cent sept prisonniers sont égorgés ou brûlés vifs. Les princes se barricadent dans leurs chambres et ils ne doivent peut-être leur salut qu'à la curieuse méthode de fermeture des portes de la tour carrée.

Un architecte ingénieux, dont on regrette de ne pas connaître le nom, a imaginé, pour éviter les évasions, le singulier système suivant : la lourde porte de chaque étage est construite de telle façon que, lorsqu'on l'ouvre, elle barre toute la largeur de l'escalier et en interdit l'accès. On est donc obligé, pour monter, de descendre d'abord plusieurs marches, d'ouvrir la porte à moitié et de se glisser le long du mur, et ainsi de suite, à chaque étage (1).

Les semaines passent...

Le 18 novembre 1795 — dix-huit mois après l'incarcération des princes — le grand projet de fuite va-t-il se réaliser ? Le jardinier Joseph Latil a pris rendez-vous avec un capitaine de Livourne, dont le canot se tient paré dans l'anse du Pharo. Montpensier ne veut pas laisser son jeune frère aux mains des geôliers : ils partiront tous deux vers les rives étrangères.

Dès la nuit tombée, Beaujolais, précédé de Louis, son domestique, sort le premier du fort et franchit aisément le pont-levis. Montpen-

On la reconnaît de loin sur le port.

(1) Larguier a été incarcéré comme « Fédéraliste provençal », c'est-à-dire autonomiste, et condamné par un tribunal jacobin à six ans « de fers ». —

(1) Il convient de signaler, en outre, et à titre documentaire, que dans la tour ronde, dite des Templiers, qui se trouve à l'autre extrémité de cette véritable ville fortifiée de 17 812 mètres carrés, les murs des cachots sont doublés après un vide de 50 cm., par d'autres murs, de façon à rendre impossible toute tentative d'évasion par percement des murailles.

sier se dispose à le suivre, engoncé dans un manteau de voyage, le chapeau sur les yeux, lorsqu'il se heurte au commandant, qui l'apostrophe rudement :

— Et où allez-vous, monsieur, à pareille heure ?

— Je me rends au spectacle, ainsi que vous m'en avez bien souvent donné l'autorisation. N'ayant pu vous rencontrer aujourd'hui, il ne m'a pas été possible de vous demander cette faveur. J'ai pensé qu'une absence de deux ou trois heures...

— Regagnez immédiatement votre cellule. Et, puisque vous répondez ainsi à ma bienveillance envers vous, ne soyez pas surpris si, dorénavant, la surveillance est plus sévère. Je donnerai des ordres en conséquence...

C'est le lot des entreprises les mieux concertées que d'être réduites à néant par quelque impondérable. Montpensier, tête basse, regagne sa chambre, au troisième étage, dans la tour construite par René, comte de Provence (1), la tour carrée qui, sur le port, fait face au fort Saint-Nicolas.

Après quelques minutes de réflexion, Antoine-Philippe prend une nouvelle et audacieuse décision : il noue l'un à l'autre les draps de son lit et ceux de son frère, puis, après avoir attaché cette corde improvisée à la barre d'appui de la haute fenêtre, il se laisse glisser dans la nuit.

Périlleuse descente ! Les draps n'atteignent pas le sol ; il s'en faut de plusieurs mètres. Calculant mal le danger, peut-être incapable de regagner de lui-même sa cellule, Montpensier saute dans le vide. Et il tombe lourdement sur les rochers de la berge, et si malencontreusement, qu'il s'y brise le talon droit.

Il est incapable de se relever ; la douleur très vive lui arrache des cris aigus. Ces cris, les pêcheurs les entendent, mais, peu soucieux, à cette époque de terreur policière, d'être mêlés à une affaire peut-être scabreuse, passent et repassent, indifférents aux appels du blessé.

C'est seulement deux heures après sa chute que le prince est porté jusqu'à une barque accueillante, par un homme de courage et de cœur : le patron prud'homme Etienne Imbert. Lui, relève la chaîne de fer qui ferme le port et il se glisse avec son précieux fardeau jusqu'à une échoppe du quai (2) qui est encore éclairée, celle du perruquier Mangin. Transporté dans cette humble boutique, le duc de Montpensier y reçoit les premiers soins ; il y est réconforté et il y passe la nuit sur un lit de fortune.

Le lendemain, le prince est transporté à bras d'hommes jusqu'au fort, où il retrouve son frère. Après avoir attendu vainement plusieurs heures dans l'anse du Pharo, Beaujolais a renoncé à son voyage livournien et a pris le parti de réintégrer sa geôle.

A la suite des affres de cette nuit tumultueuse, le commandant du fort Saint-Jean est destitué et remplacé par un officier choisi pour sa sévérité : le capitaine Betems.

Pendant quarante jours, Montpensier est astreint à la position immobile et condamné au lit. Il est soigné par Mme Betems, qui se fait aider par Françoise Dentend, elle-même, de blanchisseuse promue à la dignité d'infirmière garde-malade. La tendre idylle se poursuit...

Toute idylle cherche naturellement un confident et le trouve. Ce confident, c'est Etienne Cathalan Lejeune, agent commercial de la marine des Etats-Unis, consul d'Amérique (3) à Marseille. Pour mieux renseigner son gouvernement sur le sort des illustres prisonniers du fort Saint-Jean, ce diplomate a aisément obtenu des autorités l'autorisation de les visiter. N'oublions pas que le frère aîné de Montpensier, le duc de Chartres, futur Louis-Philippe, roi des Français, a sollicité l'hospitalité des Etats-Unis et se trouve à New-York.

Un document, dont il sera parlé plus loin, ne laisse aucun doute sur l'intimité grande qui s'établit entre le consul Etienne Cathalan Lejeune, époux de Thérèse-Charlotte Anglevs, fille d'une riche famille marseillaise, et le duc de Montpensier.

Il semble que le prince ait aimé Miette Dentend d'amour. Maternelle, elle l'appelle son

(1) Qui y fit sa résidence et y donna de nombreuses fêtes au cours de ses fréquents séjours à Marseille.

(2) Aujourd'hui « quai Maréchal-Pétain ».

(3) Il était, en outre, Vénérable de la « Mère Loge Ecossaise de France. »

« cher enfant » et lui, « ma Miette adorée ». Quand il quitte Marseille et ses geôles, il lui dit : « Quand je reviendrai, ah ! comme je saurai vivre... »

C'est le 6 novembre 1796, à 7 heures du matin, que les princes sont autorisés, sur la demande expresse du gouvernement de Washington, à s'embarquer sur un navire battant pavillon suédois, pour le Nouveau Monde (1).

La veille, 4 novembre, Miette, désespérée par le départ de son amant, lui a, dans les larmes, fait l'aveu de sa... prochaine grossesse.

Et c'est le fidèle Latil qui se rendit précipitamment, rue Sainte, au consulat des Etats-Unis, pour prévenir Etienne Cathalan Lejeune et le ramener au fort. Ici, nous sommes réduits à des hypothèses, mais il semble bien que le diplomate, au cours d'un pathétique et ultime entretien, ait solennellement promis au prince de s'occuper de l'enfant, et de veiller sur ses premiers pas, jusqu'au retour du père.

L'inéluctable s'accomplit : le 7 juillet 1797, neuf mois presque jour pour jour après l'embarquement de Montpensier, l'enfant tant attendu fait son entrée dans le monde. Coullomb, maire de la municipalité du Midi, canton de Marseille, reçoit la déclaration de Michel Dentend, orfèvre, demeurant rue Grignan, n° 4 (2), qui lui présente un enfant du sexe masculin, né la veille, à 8 heures du soir, et auquel il est donné les prénoms de Jean-Antoine-Philippe. Sous le timbre : *Massilia Civitas*, l'acte est dressé en présence du « citoyen Etienne Cathalan Lejeune, consul des Etats-Unis, âgé de 39 ans, demeurant rue Sainte, et de la citoyenne Thérèse-Charlotte Angleys, épouse du précédent, âgée de 32 ans. »

Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, ne devait jamais revoir ni Marseille, ni son fils. Il mourut prématurément en Angleterre, à Twickenham, en 1807, âgé de 32 ans (3).

***

En 1814, Antoine-Philippe Dentend a un peu plus de 17 ans. Il traîne ses journées sur les quais du port, criant les feuilles publiques, vendant le plus souvent des pistaches devant les éventaires des écaillères, entre les sacs d'arachides, les bois des îles, les ballots d'épices et les caisses d'oranges parfumées.

Athènes possède ses petits marchands de jasmin qui, chaque soir, descendent vers la ville les fleurs de l'Hymette ; Marseille a ses « grippe-soleil » et Marseille les aime. Antoine-Philippe Dentend est un « grippe-soleil », avec la beauté de sa mère et l'élégance aristocratique de son père.

L'enfant de Miette vit parmi le peuple des navigateurs et des colporteurs, qui discute, se querelle, chante, s'ébroue, pendant que l'on ensache, on pèse, on charge sur les hautes charrettes attelées de quatre chevaux en flèche. Devant les poulaines des navires aux belles et naïves figures de bois, les jurons s'entrecroisent et les fouets claquent sec.

Le 10 juillet 1814, coup de théâtre : le marquis d'Albertas (4), préfet de Louis XVIII, reçoit de Paris un pli rehaussé du sceau royal lui enjoignant de faire rechercher une « cercisseuse » du nom de Françoise Dentend et son fils Antoine-Philippe, pour une affaire d'importance et qui doit demeurer secrète.

Le préfet mande en son cabinet le marquis de Montgrand, maire de Marseille, et lui expose ce qu'il attend de lui.

Le maire charge un agent « discret » de l'opération. Le hasard — cette Providence des historiens — veut que le brigadier des sergents de ville Gobet soit désigné pour cette mission.

— Si je le connais, monsieur le maire, ce « grippe-soleil », ce petit traîne-savate ! Je vais vous l'amener.

Lorsque le policier appréhende le jeune Antoine-Philippe et prétend le conduire à la préfecture, l'effervescence est grande dans les ruelles tendues de linges multicolores flottant dans le vent marin.

— Mais il n'a rien fait, le « povre », monsieur l'agent, ne l'arrêtez pas...

— Je ne l'arrête pas, je le conduis. Ce « povre » est un prince de sang royal et on le « demande » à Paris.

Après avoir été identifié, puis présenté au marquis d'Albertas, Antoine-Philippe est conduit en grand mystère à l'hôtel de la Croix-de-Malte. Roubaud a reçu des instructions. Le « grippe-soleil » est restauré et vêtu selon sa nouvelle condition.

Le lendemain, une chaise de poste emmène un Antoine-Philippe métamorphosé, à Aix-en-Provence, jusqu'à l'hôtel d'Albertas, où la duchesse douairière d'Orléans, mère de feu le duc de Montpensier, est venue l'attendre.

L'histoire est finie ; le conte de fées commence. Le fils d'une humble ravaudeuse va, comme un seigneur de légende, voir s'épanouir dans ses mains toutes les roses de la vie.

Antoine-Philippe Dentend reçoit une instruction tardive, mais raffinée ; il est présenté à la cour ; il épouse la fille d'un général de division, dont il a un fils, et il devient notaire du roy, à Paris. (5)

Comme disait le grand Will, « il se passe, sous la voûte des cieux, des choses beaucoup plus extraordinaires que ne peuvent l'imaginer les philosophes ordinaires. »

Robert BOUCARD.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

(1) Par suite de la violence de la tempête la traversée Marseille-Boston devait durer 93 jours.

(2) Sur l'emplacement de l'actuel Temple protestant.

(3) Le duc de Beaujolais, miné lui aussi par la tuberculose contractée au fort Saint-Jean, rendit le dernier soupir dans l'île de Malte, âgé de 27 ans.

(4) Dont le père avait été tragiquement assassiné dans son château de Gémenos, au cours d'une fête de nuit.

(5) En 1942, le successeur d'Antoine-Philippe Dentend est Me Trimoulet, notaire à Paris, 6, rue de Miromesnil

ETIENNE CATHALAN ET LES PRINCES D'ORLÉANS

Extrait verbatim d'un récit fait sur
Etienne Cathalan vice-consul des États-Unis à Marseille de 1789 à 1819
par André de Gasquet,
Cahier nº 78 : Ch. V, pages 113 à 130,
publié au 2e trim. 1998 par le Comité du Vieux Marseille.

« Vous ne doutez pas, j'espère, de la vive et sincère amitié que nous vous avons vouée, mais je saisis cette occasion de vous en renouveler l'assurance. »

ALPHONSE EDGARD D'ORLÉANS

DUC DE BEAUJOLAIS

(Extrait d'une lettre adressée de Philadelphie à Cathalan)

Alphonse Edgar d'Orléans, comte de Beaujolais (1779-1808), à l'âge de 11 ans. Il fut lui aussi détenu à Marseille, puis il partit pour l'exil américain en même temps que le duc de Montpensier son frère.

Médaillon datant de 1890, exécuté par Jean Urbain Guérin, conservé au musée Condé de Chantilly.

Un soir d'Octobre 1796, à Marseille, deux jeunes gens, enveloppés dans leurs grands manteaux et le visage soigneusement dissimulé, longent les murs de la rue Sainte, non loin du Vieux-Port, et s'engouffrent dans les locaux du consulat des États-Unis, au 6 de la même rue.

Abandonnant l'obscurité de la rue, ils franchissent la porte et sont éblouis par les lumières du salon dans lequel ils sont introduits.

Sont là à les attendre le consul Etienne Cathalan et sa famille, quelques amis, dont Mme de la Charce, dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans et le général Willot, commandant la 8ème division militaire à Marseille.

Les deux personnages que l'on attendait avec anxiété sont deux illustres prisonniers libérés[1] : Antoine Philippe, duc de Montpensier et Alphonse Edgard [également orthographié Hodgard], duc de Beaujolais, respectivement âgés de 2l et l7 ans, les deux derniers fils de la duchesse d'Orléans et du duc d'Orléans, plus connu sous le nom de Philippe-Égalité.

[1] Samat J. B., *La détention des princes d'Orléans à Marseille*, Ed. CVM cahiers nº 59 / 60.

Ils viennent clandestinement passer quelques jours sous le toit des Cathalan, en attendant de s'embarquer pour les États-Unis.

Fac simile d'un Profil de M.r le Duc de Montpensier, dessiné par lui même et gravé par Dufort.

Les deux frères devaient se ressembler beaucoup, d'après le signalement qui nous en est donné sur les pièces officielles qui précisent : « cheveux blonds, front découvert, yeux bleus, sourcils châtain clair, visage ovale, menton relevé, nez aquilin. » Seules différences, les cheveux de l'aîné sont blond clair, ceux du second blond cendré. La bouche de l'un est moyenne, petite est celle de l'autre.

Mais pourquoi sont-ils là ? D'où viennent-ils ? Pourquoi vont-il s'embarquer ?

En avril 1793, leur frère aîné, le duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, qui faisait partie de l'armée de Dumouriez, était passé à l'étranger avec ce dernier, dont il se sépara d'ailleurs rapidement. La Convention rendit immédiatement un décret aux termes duquel tous les membres de la famille des Bourbons devaient être arrêtés. Le duc de Montpensier, à peine âgé de l8 ans, était alors adjudant général (lieutenant colonel) à l'armée d'Italie. Il fut arrêté à Nice et transféré à Marseille, dans les prisons du palais de justice. Son père, Philippe-Égalité, résidait encore à Paris, au Palais-Royal, avec le duc de Beaujolais, âgé de 13 ans et demi. C'est là qu'on vint les chercher pour les emmener à Marseille avec la duchesse de Bourbon et le prince de Conti, sœur et cousin germain de Philippe-Égalité.

Voyage pittoresque par la route, d'abord, jusqu'à Vienne, en passant par Moulins, Roanne et Lyon. Pittoresque surtout à cause de la présence du prince de Conti, qui, flanqué de deux serviteurs, ne cessait de manifester sa hargne et de récriminer, voulant notamment voir un notaire pour donner procuration en vue de la gestion de ses biens. À Vienne, par suite du manque de chevaux de relais, l'escorte décide de continuer le voyage en bateau, et l'on descend le Rhône jusqu'à Avignon, sous un violent mistral qui rend malades la duchesse de Bourbon et le prince de Conti. À Avignon, les prisonniers mettent le pied sur la terre ferme, et le voyage continue sans incident notoire jusqu'à Marseille.

Pourquoi la ville de Marseille avait-elle été choisie comme lieu de détention ? C'est assez inexplicable, car ce fut une des villes les plus agitées, les révolutionnaires et les royalistes s'y disputant le pouvoir avec tous les désordres et les représailles que l'on peut imaginer. C'est d'ailleurs pour punir la population que Marseille fut un moment débaptisée pour s'appeler *Sans nom*.

Tous les membres de la famille se retrouvent alors au fort Notre-Dame de la Garde, en haut de la colline sur laquelle a été érigée plus tard la basilique si chère aux Marseillais. La duchesse de Bourbon est transportée en chaise à porteur, et le duc de Montpensier est transféré au même moment du palais de justice au fort Notre-Dame.

Les Mémoires du duc de Montpensier nous renseignent sur ce que fut cette détention, qui devait durer trois ans et demi pour son frère et pour lui.

Après un séjour d'un mois au fort Notre-Dame, les prisonniers sont conduits, sous une escorte de cinq cents hommes, au fort Saint-Jean, à l'entrée du Vieux-Port, ou plus exactement au fort Jean, car les saints avaient été non seulement rayés du calendrier, mais également supprimés dans les appellations de lieux. Ils s'installent plus ou moins bien[2]. Suivant l'humeur des gardiens, ils peuvent se rencontrer, ou, sans explications, ils se trouvent isolés les uns des autres. Ils entendent les conversations de leurs geôliers : « C'est le ci-devant duc d'Orléans qui est en haut, et son fils aîné qui est en bas, mais ils n'y resteront pas longtemps, car il faut que leurs têtes pètent. »

Celle de Philippe-Égalité devait tomber à Paris le 6 novembre 1794.

Une quinzaine de jours avant, quittant le fort Saint-Jean pour être emmené à Paris, il fit ses adieux à ses fils, persuadé de les retrouver un jour. Le duc de Montpensier nous dit alors ce qu'il pense de son père : « Malheureux et excellent père ! Quiconque a pu vous voir de près, et vous bien connaître, sera forcé de convenir que vous n'aviez dans le cœur ni la moindre ambition, ni aucun désir de vengeance ; que vous possédiez les qualités les plus aimables et les plus solides, mais que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion ; que, d'ailleurs, vous accordiez votre confiance avec trop de facilité, et que les scélérats avaient trouvé le moyen de s'en emparer pour vous perdre et vous sacrifier à leurs atroces projets. »

C'est par leur tante, la duchesse de Bourbon, que les deux princes apprennent la nouvelle de la mort de leur père. Elle leur tend un papier de leur mère, où, en caractères très gros et très déformés[3] ne figurent que ces mots : « Vivez, malheureux enfants pour votre si malheureuse mère. »

Après l'accablement des premiers jours, ils reprennent leurs occupations, dont la principale est celle de l'organisation de leur logement à l'intérieur de la prison. Laissant, comme il se doit, les moins mauvaises places à leur tante et au prince de Conti, ils supportent avec plus ou moins de patience les jérémiades de ce dernier qui, toujours nanti de ses deux serviteurs, joue encore au grand seigneur. « Ses frayeurs de la moindre chose, ses plaintes continuelles sur les plus petits désagréments, enfin son costume de l'autre siècle auraient provoqué le rire de la personne la plus disposée à respecter son rang, son âge et son malheur. »

---

[2] NDLR : Le duc de Montpensier en donnera plus tard la description suivante dans ses Mémoires : « Nous entrâmes dans un petit passage qui donnait sur une cour très sombre … Au bout du passage était un trou noir d'environ 8 pieds carrés d'une saleté et d'une puanteur insupportables et qui ne recevait de la lumière que par un petit soupirail grillé, de sorte qu'il y faisait une obscurité totale, quoiqu'il faisait encore assez clair dehors … Le geôlier me dit : la loi ne vous paie pas de chandelles mais les prisonniers qui ont de l'argent peuvent s'en procurer … Quand il m'eut apporté de la lumière, je visitai mon trou pour me reposer, mais il y avait une telle humidité et une telle puanteur que cela me fut impossible. »

[3] Les lettres de la duchesse d'Orléans, en notre possession, dénotent l'état déplorable de sa santé, tant son écriture est déformée.

Un jour, alors qu'il doit venir partager la chambre de ses neveux, il apparaît « la tête couverte de papillotes, un petit chapeau à trois cornes horizontales par dessus, joignant à ses grimaces ordinaires celles de la circonstance, et dardant sa canne en avant », car il était furieux de devoir partager la chambre de ses neveux. Sa toilette du soir, qui comportait vraisemblablement la séance des papillotes, durait deux à trois heures, ce qui était une bonne occupation et délivrait ses neveux de sa présence.

Une autre fois, pour voir passer un cortège, les deux jeunes gens appellent leur oncle de la terrasse où ils sont et le voient arriver en robe de chambre de damas cramoisi à grands ramages, un bonnet à rubans sur la tête, et une grande lunette qu'il braque sur la foule. Tout cela à la grande joie des soldats qui montent la garde.

En dehors des excentricités du prince de Conti, ses neveux n'ont pas beaucoup de distractions. Ils jouent au piquet, aux dames ou aux échecs, et lisent les quelques livres qu'on leur permet de faire venir de l'extérieur.

Enfin, arrive le 9 Thermidor (27 juillet 1794) qui leur redonne quelque espoir, vite déçu car rien ne vient modifier leur condition. Ce n'est qu'à la fin du mois d'août 1795 que la duchesse de Bourbon et le prince de Conti sont libérés.

La détention se fait moins rigoureuse pour les deux frères : ils peuvent se baigner et même aller déjeuner sur la rive opposée. Aussi, le relâchement de la surveillance leur souffle l'idée de l'évasion.

En novembre 1795, par des complicités venant de l'extérieur, ils sont en possession de deux passeports en blanc, et tout est organisé pour leur embarquement sur un bateau toscan. Beaujolais doit sortir le premier, et Montpensier doit le suivre, à quelque distance. Au cas où la sortie ne serait pas possible, Montpensier, avec l'aide d'une personne à leur service, une certaine Françoise[4], prépare une corde que l'on lancera de la fenêtre de la chambre, qui surplombe les rochers.

Comme prévu, Beaujolais sort le premier et passe le pont levis : il s'éloigne rapidement en direction du port, où ils doivent se retrouver. Cinq minutes après, comme il avait été convenu, son frère franchit le pont levis à son tour. Il est sauvé !

Malheureusement non, car, comble de malchance, il croise aussitôt le commandant du fort qui le reconnaît, l'arrête, et le fait remonter dans sa chambre, qu'il ferme derrière lui.

Qu'à cela ne tienne, il avait prévu ce contretemps. Il ferme la porte de son côté, et avec l'aide de Françoise, affolée, il attache la corde à un piton, enjambe la fenêtre et se laisse glisser. Mais à mi-hauteur la corde se rompt, il tombe sur les rochers et glisse dans l'eau. Avant de s'évanouir, il entend la bonne Françoise qui s'écrie : « Ah ! Maïre dé Diou, es mouort, lou pauvre infan. »

Il n'est pas mort, mais fort mal en point. Il revient à lui, s'agrippe à la chaîne qui doit barrer tous les soirs l'entrée du port et qui n'est pas encore en place, et s'aperçoit qu'il a le pied cassé. Il fait nuit et les bateaux s'empressent de regagner le port avant sa fermeture. Après plusieurs appels, ce n'est que la huitième embarcation qui consent à s'arrêter auprès de lui. Il a la fièvre, souffre des reins et du pied, et baigne à moitié dans l'eau. L'équipage doit rentrer, mais on lui promet de venir le rechercher.

[4] Françoise Barbaroux ép. Dentend, lingère cf. Samat Toussaint. Alors que les princes étaient aux États-Unis, la duchesse d'Orléans, leur mère, demanda à Cathalan de rechercher cette femme pour lui venir en aide.

Effectivement, un quart d'heure après, le bateau est de retour. On l'embarque, on lui pose des questions. Il demande qu'on le conduise chez un nommé Maugin, perruquier, dont la maison est voisine. L'un des hommes le reconnaît : « Je sais qui vous êtes ; je vous ai reconnu tout de suite, car je vous ai souvent vu au fort, lorsque la Garde nationale était de service, mais je n'en abuserai pas, soyez tranquille. Je suis bon royaliste et je vous porterai chez Maugin qui est mon ami. »

On le débarque avec précautions, mais un attroupement se forme, quelqu'un le reconnaît : « Eh ! foutre oun des Orléans, lou connaisci ben ; faut qu'agga vougu s'escapa. » La tentative d'évasion est terminée. On appelle la garde, et la maison de Maugin où il a été transporté est surveillée. Il souffre horriblement. Maugin le fait soigner, et lui dit à voix basse qu'il a vu Beaujolais sur le port, et que ne voulant pas se séparer de son frère aîné, dont il veut partager le sort, il est rentré au fort pour se constituer prisonnier.

Le lendemain, le blessé est ramené au fort sur un brancard, escorté d'une vingtaine de soldats qui arrivent difficilement à le protéger de la foule hostile. Il reste quarante jours au lit, et la vie monotone de la prison reprend son cours.

La duchesse d'Orléans leur écrit souvent, leur promettant d'obtenir leur délivrance. Sur ses conseils, ils envoient une pétition, sans résultat. Ils reçoivent quelques visites. Le perruquier Maugin vient souvent les voir, et leur annonce un jour que M^{me} de la Charce, dame d'honneur de leur mère est à Marseille, qu'il l'a vue, qu'il lui a parlé, et que dans un moment elle sera au fort. Elle arrive, en effet, et l'on s'embrasse dans les larmes.

Elle leur apporte des lettres, des présents et, vraisemblablement quelque argent, car ils en sont bien démunis. Les autorités leur donnent bien quelques assignats, qui ne valent plus grand chose : un assignat de deux mille francs ne représente plus que quarante sous.

Madame de la Charce vient les voir tous les jours, leur portant des nouvelles de leur mère, et leur donne l'assurance que l'on s'occupe activement de leur libération. Mais ils ne comprennent pas pourquoi celle-ci n'arrive pas. Leur mère, pourtant, s'en occupe activement, mais le Directoire y met une condition : le départ pour les États-Unis de leur frère aîné, Louis-Philippe qui réside à Hambourg, et dont on se méfie, à juste titre, car tout le monde ne partage pas le jugement de Dumouriez, qui avait déclaré un jour à son sujet : « Je crois être sûr que, bien loin d'aspirer jamais à monter sur le trône de France, il fuirait au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé[5]. »

Il fuira bien au bout de l'univers, mais ce sera sous la contrainte, et il montera sur le trône de France, sous le nom de Louis-Philippe 1er, roi des Français, sans se faire trop prier.

La duchesse d'Orléans accepte donc d'écrire à son fils aîné, pour le mettre au courant des conditions fixées par le Directoire pour la libération de ses frères, mais elle ignore son adresse à Hambourg. Par les agents du ministère des Affaires étrangères, on finit par trouver la retraite du duc d'Orléans, et c'est le ministre de la Police qui fait suivre la lettre qu'elle lui écrit. Louis-Philippe ayant cédé aux instances de sa mère, et celle-ci ayant apporté au Directoire la preuve de son embarquement, plus rien ne s'oppose à l'élargissement de ses frères, à condition qu'ils rejoignent, eux aussi, les États-Unis.

[5] Lenôtre (Georges) : *Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur*. Perrin et C^{ie}, Paris 1907.

Le général Willot venait de prendre le commandement de la 8ème division militaire, et s'employait avec fermeté à rétablir l'ordre dans la ville de Marseille. Il désirait vivement aider les deux princes, sa sympathie allant à leur famille, comme nous le verrons par la suite.

Le général Amédée Willot en 1797
par François Bonneville, graveur

II est donc heureux de porter lui-même à la prison l'arrêté du Directoire en date du 13 fructidor an IV (4 septembre 1796), stipulant que les deux frères se rendront à Philadelphie, et ce, suivant les termes de leur pétition, « pour éviter tout soupçon de commerce avec les agitateurs qui voudraient emprunter les noms des réclamants ». Mais, suivant les instructions reçues par le général Willot, ce départ doit se faire secrètement.

C'est alors qu'Etienne Cathalan, qui connaît bien le général Willot et éprouve une admiration profonde pour la duchesse d'Orléans, leur mère, propose de faire embarquer les princes en même temps que les marins américains, rachetés de l'esclavage à Alger par le Gouvernement des États-Unis, et qui viennent d'achever leur quarantaine. Il y a de la place à bord pour les deux frères et pour le beau-frère de Cathalan, Hippolyte Angleys, qui doit se rendre aux États-Unis.

James Monröe, ministre plénipotentiaire à Paris, a été informé du projet, et l'a approuvé. Le commissaire en chef de la Marine à Marseille, à qui l'on soumet cette proposition, est enchanté, car on le décharge ainsi d'un grand souci. Il en rend compte au ministre pour avoir son approbation, mais s'inquiète de l'absence de fonds dans laquelle il se trouve : « Jusqu'à présent, écrit-il à Cathalan, le défaut absolu de fonds a mis les bornes les plus étroites à ma bonne volonté. J'ai fait faire quatre hamacs à l'anglaise, dont un sera à votre disposition, mais je n'ai pu faire fournir des matelas. J'ai ordonné l'achat de quelques moutons et poules, et je désirerais connaître ce que pourra fournir le capitaine. » Il termine en recommandant le silence absolu, le capitaine et l'équipage devant ignorer le nom des illustres passagers. On se demande vraiment pourquoi. Et comment ce secret aurait pu être matériellement gardé. D'autant plus qu'on avait négocié avec le capitaine l'abandon de sa cabine aux deux princes.

La solution de Cathalan satisfait tout le monde, mais personne n'a les fonds nécessaires au voyage. C'est donc lui qui les avance, ce dont le général Willot (c'est-à-dire la division militaire de Marseille), le remercie en ces termes :

> « Je vous envoie, Monsieur, le reçu des 6 000 F numéraire que vous m'avez fait remettre. Vous avez dû recevoir celui des l0 000 F que je vous ai envoyé. Ainsi notre affaire est entièrement terminée ; vous avez mis dans celle-ci tant de procédés et d'obligeance que je me féliciterai toujours d'en avoir à traiter avec vous. J'ai rendu compte au gouvernement du secours dont vous m'avez été pour remplir ses intentions. »

Muni d'un laissez-passer signé du commandant du fort, Cathalan rend visite aux jeunes gens qui, alors que se précisent les conditions de leur départ, manifestent quelque inquiétude, dans la crainte, fort compréhensible, qu'un événement de dernière heure vienne le retarder. Il est même convié à venir partager leur repas avec ses parents, sa femme et sa

fille, et avec une mystérieuse personne dont on cache le nom, et qui doit vraisemblablement être le général Willot. Les voyant totalement démunis, Cathalan leur fait une avance de cent cinquante Louis, dont Antoine Philippe lui donne le reçu[6].

Tout est enfin prêt pour le départ. Le capitaine Olaf Schale, capitaine du navire suédois le *Jupiter* a bien voulu se charger de cette cargaison insolite d'une quantité de prisonniers libérés, dont deux d'entre eux, dont il doit ignorer le nom et la qualité, sortent d'une prison française, et le 8 brumaire an V (29 octobre 1796) se présentent à la prison du fort Saint-Jean le général Willot, le citoyen Manche, commissaire du Gouvernement et le citoyen Pomme, commissaire de la Marine, pour procéder à la levée d'écrou. Cette formalité remplie, ils amènent les princes à bord du *Jupiter*[7], où les attend Cathalan, qui doit signer leur prise en charge[8]. Aux termes du document rédigé à cette occasion, il s'engage à ce que ces deux citoyens, embarqués sur le navire en qualité de passagers, mais paraissant par les papiers de mer et patente de santé, être du nombre des Américains rachetés à Alger, soient représentés par lui au général Willot toutes les fois qu'il en aura été requis, en attendant le départ du navire ». Il s'engage également à ce que les deux citoyens se présentent à leur

---

[6] NDLR : Voici ce que dit le duc à propos d'Etienne Cathalan dans ses mémoires : « Après avoir attendu avec une impatience inexprimable la fin de la quarantaine de nos futurs compagnons de voyage, nous en reçûmes la nouvelle si désirée par le consul des États-Unis (M. Cathalan), qui s'empressa de venir nous l'annoncer, et qui se conduisit en tout pour nous d'une façon parfaite. Non seulement il refusa, au nom de son gouvernement, de recevoir le prix de notre voyage en Amérique, mais, par les arrangements de toute espèce auxquels il se prêta avec une obligeance extrême, il aplanit toutes les difficultés qui auraient pu sans cela retarder notre départ. Ses bons procédés allèrent même jusqu'à offrir de nous recevoir dans sa maison, et à répondre de nous, pendant le temps qui pourrait s'écouler encore jusqu'au départ du bâtiment. » (*Mémoires de S. A. S. Louis-Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier,* Paris, Baudouin frères, 1824, pg.. 197-198).

Cathalan se fit rembourser la somme de 11 945 Dollars (environ 120 000 € de 2013) pour les frais encourus en 1796 par les dépenses et fournitures accordés aux captifs libérés (les Orléans et les captifs américains).

[7] NDLR. Voici le texte complet du document de décharge des prisonniers :

« Nous, Amédée Willot, général divisionnaire commandant la huitième division militaire ; Jean Manche, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, nommé pour remplir les fonctions de commissaire du Directoire exécutif prés cette administration par son arrêté du 25 vendémiaire dernier ; Jean-Antoine Pomme, commissaire en chef de la marine, chargé par le ministre de la marine du passage de ces citoyens à Philadelphie, nous sommes rendus ce jourd'huy à six heures de relevée dans le fort Jean, où se trouvent détenus lesdits citoyens d'Orléans qui nous ont été représentés par le commandant dudit fort, et, après lui avoir donné connaissance de l'arrêté du Directoire exécutif précité, lui avons ordonné de nous remettre ces deux détenus qu'avons instruits des ordres du gouvernement, et, après en avoir déchargé le gardien sur le livre de geôle, nous sommes rendus avec eux au bord du navire suédois nommé le *Jupiter*, commandé par le capitaine Olof Schale, frété par le consul des États-Unis de l'Amérique à Marseille, qui s'est trouvé sur ledit navire, et auquel avons remis lesdits citoyens d'Orléans pour être conduits comme passagers à Philadelphie, les ayant prévenus qu'ils doivent faire constater leur arrivée à Philadelphie par le ministre chargé des affaires de la République près les États-Unis de l'Amérique ; les avons consignés à bord dudit navire entre les mains dudit consul des États-Unis de l'Amérique, qui s'en est rendu caution et s'est obligé à les représenter jusqu'au départ dudit navire, toutes les fois qu'il pourrait en être requis.

Fait à Marseille, le 8 brumaire, V^e^ année républicaine (29 octobre 1796).

Signent : Le général Willot – Le commandant de la Place de Marseille, Liégard – Manche – Pomme »

[8] NDLR. Voici le texte du document de prise en charge des prisonniers par Cathalan :

« Nous, Estienne Cathalan le jeune, consul des États-Unis de l'Amérique dans ce port de Marseille et autres ports de France sur la Méditerranée, certifions à tous ceux qu'il appartiendra avoir reçu, suivant le procès-verbal ci-dessus, en datte de ce jour, à bord du vaisseau suédois le Jupiter, capitaine Olof Schale, les citoyens Antoine-Philippe et Alphonse-Hodgard d'Orléans, lequel vaisseau a été fretté par nous pour le compte du gouvernement des États-Unis pour transporter de ce port jusqu'à celuy de Philadelphie les Américains rachettés de l'esclavage à Alger, et qui sont arrivés en ce port le 20 juillet dernier (vieux style), que ces deux citoyens y sont embarqués sur ce navire en qualité de passagers, mais paraissant par les papiers de mer et patente de santé être du nombre des Amériquains rachettés à Alger, attendu que quelques-uns de ceux-cy ne s'y sont pas embarqués. Nous nous engageons personnellement, en cas de temps contraire pour le départ do ce vaisseau, à les représenter au général de division Willot toutes les fois qu'il nous en aura requis, et, à l'heureuse arrivée de ce navire à Philadelphie (à moins d'événement sinistre de mer), à les faire représenter au ministre de la République française prés les États-Unis pour qu'il puisse constater de leur arrivée et de l'identité de personnes de ces deux citoyens.

En foy do quoy nous avons signé le présent, etc…..

Fait à bord du vaisseau suédois le Jupiter dans le port de Marseille, le 29 octobre 1796,
et le 8 brumaire an V de la République française.

Signent : A. P. Orléans. — A. H. Orléans — Estienne Cathalan le jeune. — Vallette, secrétaire. »

arrivée à Philadelphie au ministre de la République française près les États-Unis « à moins d'événements sinistres en mer ». Il semble évident qu'il était difficile aux jeunes gens de se présenter au consul de France à Philadelphie s'ils avaient disparu en mer !

On se demande vraiment comment leur incognito pouvait être respecté auprès du capitaine et de l'équipage, alors que l'on procédait à toutes ces formalités.

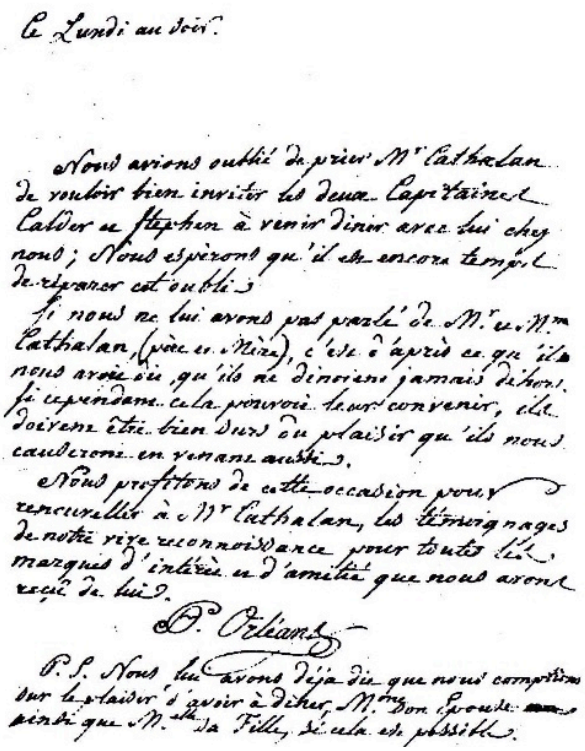

Ce Lundi au soir.

Nous avions oublié de prier Mr Cathalan de vouloir bien inviter les deux Capitaines Calder et Stephen à venir dîner avec lui chez nous ; Nous espérons qu'il en encore temps de réparer cet oubli.

Si nous ne lui avons pas parlé de Mr et Mme Cathalan (père et Mère), c'est d'après ce qu'ils nous avoient dit, qu'ils ne dînoient jamais dehors. Si cependant cela pouvoit leur convenir, elle doivent être bien sûrs du plaisir qu'ils nous causeront en venant aussi.

Nous profittons de cette occasion pour renouveller à Mr Cathalan, les témoignages de notre vive reconnoissance pour toutes les marques d'intérêt et d'amitié que nous avons reçu de lui.

P. Orléans

P.S. Nous lui avons déjà dit que nous comptions sur le plaisir d'avoir à dîner Mme Bon Ghoude ainsi que Mlle sa Fille, si cela est possible.

Billet du duc de Montpensier à Cathalan, probablement datée du lundi 31 octobre 1796, deux jours après que lui et son frère soient arrivés en catimini chez le vice-consul. Montpensier demande qu'on invite au dîner de ce soir-là deux des capitaines américains récemment libérés d'Alger et avec qui ils vont voyager à bord du Jupiter. Il espère aussi, si c'est possible, qu'il aura le plaisir d'y voir toute la famille du vice-consul : Etienne Cathalan le père (1718-1805) âgé de 78 ans ; Marie Hugues la mère (1722-1810) qui a 74 ans ; sans oublier l'épouse d'Etienne, Charlotte Angleys (1763-1805) qui a 33 ans et leur unique fille, la jeune Eulalie (1784-1837) qui a alors 12 ans. Ce billet apparaît comme illustration dans le Cahier N° 78 du Comité du Vieux Marseille.

Mais, on ne sait pourquoi, le *Jupiter* ne pourra partir que sept jours plus tard. Les princes demandent à séjourner en ville, mais le commissaire du Gouvernement, Manche, s'y oppose. Une fois celui-ci parti, le général Willot prend la responsabilité d'accepter la proposition de Cathalan d'héberger chez lui les deux passagers, en attendant le départ du *Jupiter*. Les accords signés étaient respectés à la lettre, puisque c'est auprès du général Willot que Cathalan s'était engagé à représenter les princes jusqu'au départ du navire, et comment pouvait-il mieux remplir cet engagement qu'en les invitant à demeurer chez lui ? Et c'est ainsi que, le soir du même jour, on les voit arriver chez Cathalan[9], comme nous le racontons au début de ce récit.

[9] NDLR. « Tout se passa comme on nous l'avait annoncé ; et après être restés un quart d'heure sur notre vaisseau, nous nous rendîmes chez le consul Cathalan, qui nous reçut à bras ouverts, et où nous trouvâmes la bonne madame de La Charce et le général Willot. Nous passâmes chez lui, de la manière la plus agréable, les cinq ou six jours qui précédèrent notre embarquement. Nous ne sortions que le soir en véritables oiseaux de nuit ; mais la comédie nous enchantait et le reste du temps se passait à merveille. » (Montpensier, *op. cit.*, pg.. 201-202).

Durant ce bref séjour, ils jouissent enfin de leur liberté retrouvée, et, avec toute l'imprudence de leur jeunesse, ils vont même au théâtre le soir, en longeant les murailles, enveloppés de leurs grands manteaux[10].

Le départ approche, et le 5 novembre au matin, une chaloupe les conduit à bord du *Jupiter*. Plusieurs amis ont voulu assister à leur embarquement, et plusieurs canots entourent le Jupiter. Sont là, entre autres, le général Willot, M^me^ de la Charce, Etienne Cathalan, le perruquier Maugin et Françoise ; ils manifestent leur sympathie aux cinq voyageurs français : les deux princes, le beau-frère de Cathalan, Angleys, un nommé Amet qui, désirant se rendre aux États-Unis est embarqué comme officier de Santé, et un cinquième personnage dont nous ignorons le nom.

Une nombreuse foule a envahi les alentours du port, pour ce départ qui doit rester ignoré de tous.

Certains journaux ayant cru bon de faire état d'une manifestation royaliste au moment du départ du *Jupiter*, Etienne Cathalan écrit la lettre suivante au Journal de Marseille :

> « Les Américains rachetés de l'esclavage à Alger par le Gouvernement des États-Unis, arrivés à Pomègues [l'île de la rade de Marseille où l'on mettait les nouveaux arrivants en quarantaine] le 2 thermidor dernier, sont partis pour Philadelphie sur le vaisseau suédois le *Jupiter*, capitaine Olof Schale, le 15 du courant [15 brumaire an V = 5 octobre 1796], à 11 heures du matin.
>
> À leur sortie du port, devant la consigne, étant informés que c'est là le bureau de la Santé, ils ont cru devoir témoigner aux citoyens administrateurs de ce bureau leur reconnaissance des soins qu'ils leur ont prodigués dans leur longue quarantaine, attendu que dans une traversée de sept jours d'Alger à Pomègues, ils avaient perdu deux hommes de la peste, et que depuis leur arrivée, grâce aux précautions prises, aucun d'eux n'a été attaqué.
>
> Ils leur ont donc rendu leur salut ordinaire en ces termes : "hourrah ! hourrah ! hourrah !" Lorsqu'à demi-lieue en mer, après leur avoir fait mes adieux, je me suis embarqué dans le canot que le citoyen Pomme, commissaire en chef de la Marine m'avait prêté, ils m'ont salué en mêmes termes : "hourrah ! hourrah ! hourrah !" Ce salut fut répété par moi, de même par trois fois, et suivant l'usage, tous ceux à bord dudit vaisseau me firent le dernier salut par un seul hourrah !
>
> Je fus, avec les citoyens et les citoyennes qui avaient voulu m'accompagner, me débarquer au Pharo ; nous grimpâmes sur le rocher le plus élevé à la gauche de la batterie, où, étant arrivés, nous réitérâmes nos hourrahs, mais le vaisseau s'éloignant et ne pouvant plus nous entendre, nous fîmes des signaux avec nos mouchoirs des Indes rouges et non blancs, et nous eûmes grand soin de faire attention à cette différence de couleur.
>
> Voilà, n'est-ce pas, bien des hourrahs et des mouchoirs, et de quel intérêt peuvent-ils être à vos lecteurs, direz-vous ? Eh bien, vous allez voir que ces hourrahs se trouvaient être d'un grand intérêt pour moi et pour la nation que je représente.
>
> Parmi les spectateurs de la Tourette et du port, il s'en est trouvé de très durs d'oreilles, qui ont entendu de travers, ou de bien mal intentionnés, car ils ont pris nos hourrahs pour des cris de "vive le roi".

[10] Le récit de la libération des deux princes est tiré des documents familiaux en notre possession et des Mémoires du duc de Montpensier, qui parle avec émotion de la parfaite conduite du consul Cathalan à leur égard.

Des Américains, des républicains, crier "vive le roi" c'est si peu vraisemblable que je croirais ravaler cette nation, si je m'abaissais à donner des preuves convaincantes du contraire ; et, dans ce cas, j'en appellerais aux voisins de ceux qui ont cru entendre "vive le roi" et qui, sans doute, ont bien entendu le mot "hourrah" crié par cent personnes au moins à bord et répété par trente au moins dans les canots.

J'en appellerais aux patrons et matelots canotiers, au pilote français et à ses camarades de son bateau, à dix Américains qui ont accompagné le navire et qui sont en ville. J'en appellerais enfin à... au général Willot... oui, au général Willot, qui, avec ses aides de camp et une de ses ordonnances était venu avec moi à bord, pour voir les deux frères Orléans qui s'y sont embarqués, et qui ne sont point partis le 3 brumaire, comme l'a publié le journal en cette date, mais bien ce jour 15 brumaire. Et les uns et les autres en chorus avons tous crié "hourrah, hourrah, hourrah" mais non "vive le roi". Il est heureux qu'on n'ait rien dit des mouchoirs.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre journal ; vous sentirez assez combien il importe de faire tomber des rumeurs aussi calomnieuses.

Le frère aîné, le duc de Chartres, Louis-Philippe, futur roi des Français. Portrait par Auguste de Creuse, Versailles.

Salut et fraternité

Etienne Cathalan le Jeune »

Le navire s'éloigne du port, et c'est un voyage qui durera quatre-vingt-treize jours. Dès le départ, les vents deviennent contraires, et il faudra déjà vingt-trois jours avant de franchir le détroit de Gibraltar.

Les princes quittaient la terre française en recouvrant leur liberté. Terre française qu'ils ne reverraient pas[11]. Ils avaient cependant la consolation de devoir retrouver à Philadelphie leur frère aîné qui avait quitté Hambourg quelques mois plus tôt.

Comment se passa le voyage ? Nous le saurons en lisant les lettres qu'ils adressèrent à Cathalan. Ces lettres nous renseigneront également sur le début de leur séjour aux États-Unis.

« Notre traversée a été fort longue et fort pénible, nous n'avons eu qu'à nous louer des capitaines, en général, mais particulièrement du capitaine Morse qui est le meilleur homme du monde et qui a été au mieux pour nous pendant toute la traversée.

Les matelots rachetés étaient d'une insubordination excessive ; leur insolence ne se portait jamais sur nous, mais sur leurs capitaines qu'ils disaient avoir été rachetés au même prix qu'eux, et par conséquent être nourris et traités de même ;

[11] Ils se fixèrent à Londres en 1800. Le duc de Montpensier y mourut de la tuberculose en mai 1807. Le duc de Beaujolais voulut rejoindre sa mère, en exil en Espagne, mais mourut lui aussi de la tuberculose à Malte, en 1808, sans avoir pu la revoir. Tous deux furent inhumés plus tard dans la chapelle royale Saint-Louis de Dreux (Eure-et-Loire).

et, sous ce prétexte, ils faisaient à tout moment des fricassées avec nos poules communes de sorte que nous en avons manqué à une assez grande distance de terre, malgré le considérable renfort que nous en prîmes à Gibraltar ; heureusement, vous aviez mis à bord une grande provision d'excellents haricots qui nous a été du plus grand secours et nous avons remarqué à l'éloge de vos soins et de votre prudence que, malgré le gaspillage continuel des vivres et la longueur de la traversée, nous avions encore en arrivant de la salaison et des haricots en abondance ainsi que du biscuit ; notre eau devint détestable, mais nous en eûmes toujours en quantité. Nous ne sentîmes le froid qu'aux atterrages, "une frolic" [un charivari] nous ayant débarrassés de la plus grande partie de nos vitres ; mais cependant, nous ne fîmes jamais usage du poêle. Nous avons souvent le plaisir de voir M. Angleys dont la société nous a été fort agréable à bord : nous formions une table française à nous cinq, quoique nous mangeassions toujours avec tous les capitaines, le french side avait toujours une conversation plus soutenue que l'autre et la vivacité que nous y mettions faisait souvent rire nos froids Amériquains [sic].
…

… Nous sommes revenus depuis une quinzaine de jours d'un bien long voyage que nous avons fait en Virginie, Tennessee, Kentucky, Western territory, Pennsylvanie et Tennessee country. Dans l'État de New York, nous vîmes le saut du Niagara qui est de toute beauté ; figurez-vous un fleuve énorme tombant de cent cinquante pieds de haut en une seule nappe dans un endroit entouré de rochers et où le paysage est tel qu'il faut pour augmenter la beauté de ce spectacle, et vous aurez une idée des "falls" [chutes] du Niagara.

Lithographie représentant les chutes du Niagara dans le livre "Voyage au Canada, dans les années 1795, 1796 et 1797" par Isaac Weld – Vol. 2 – pg.. 286.

Nous avons, pendant ce même voyage, été visiter plusieurs nations sauvages qui, toutes, nous ont bien reçus ; nous avons fumé avec eux dans leurs cases et nous avons été les meilleurs amis du monde. Ils sont infiniment plus hospitaliers

que les "Amériquains des back-country" [Américains de l'arrière-pays]. Nous couchâmes quatorze nuits dans les bois, sans trouver d'habitations.

Adieu, mon bien cher M. Cathalan ; veuillez vous charger d'exprimer à monsieur votre père, madame votre mère, M^me^ Cathalan et M^lle^ Eulalie combien leur aimable souvenir nous a sensiblement touchés et combien nous avons senti les marques d'intérêt que ces excellentes personnes nous ont données pendant notre séjour chez vous, où il était impossible d'être mieux reçu que nous ne l'avons été ; vous ne doutez pas, j'espère, de la vive et sincère amitié que nous vous avons vouée, mais je saisis cette occasion de vous en renouveler l'assurance. »

Dans une autre lettre du 1^er^ mars 1797, Antoine Philippe écrivait ceci :

« Vous vous figurez, sans doute, la joie excessive que nous avons éprouvée en mettant pied à terre, en revoyant un frère chéri dont nous étions séparés depuis quatre ans et enfin, en retrouvant cette liberté dont la longue et cruelle privation nous avait fait tant de mal : aussi, ne chercherai-je pas à vous l'exprimer, car la peinture en serait trop faible ; je vous dirai seulement que ce que nous avons vu de ce pays-ci nous plait beaucoup, car on y paraît jouir vraiment des deux biens qui me semblent les plus nécessaires, la liberté et la tranquillité ; que nous avons été plusieurs fois chez le célèbre Washington qui nous a accueillis de la manière la plus polie et la plus aimable, que nous avons été aussi chez son futur successeur, M. Adams qui, de même, nous a très bien reçus et est venu nous rendre notre visite ; qu'enfin nous trouvons une différence assez sensible entre le séjour à Philadelphie et celui de l'aimable fort Saint-Jean ; à propos de ce charmant endroit, vous devez être bien sûr, mon cher M. Cathalan, que nous n'oublierons jamais que c'est à vous et au bon général Willot que nous devons le plaisir extrême d'en être sortis huit jours plus tôt que nous ne l'aurions fait sans cela ; si vous possédez encore à Marseille cet aimable et excellent homme, veuillez nous rappeler à son souvenir et l'assurer de l'estime et de l'amitié que nous lui conserverons éternellement... »

Et, le 11 août de la même année, il appréciait ainsi les indigènes qu'ils avaient rencontrés au cours de leur périple aux États-Unis :

« ... Quatorze nuits dans les bois, enveloppés dans nos manteaux et nos couvertures, dévorés de la manière la plus cruelle par toutes sortes d'insectes, réduits à une nourriture détestable composée uniquement de lard et de pain de maïs, souvent même insuffisante faute d'avoir bien calculé les distances, indépendamment de cela quarante ou cinquante nuit passées sur les planchers durs et inégaux des baraques de MM. "les New-Settlers amériquains" [les pionniers américains] dont, par parenthèse, la grossièreté, l'ignorance et la paresse nous ont paru cent fois pire que celles des sauvages, leurs voisins ; assurément ces derniers ne sont ni polis ni instruits ni même bien actifs, mais s'ils possèdent ces défauts, ils ont aussi d'excellentes qualités que en dédommagent et que n'ont pas les autres ; ils sont généralement bons, à moins d'être excités à la colère ou d'être ivres, ce qui leur arrive assez souvent, grâce à MM. Les Amériquains qui mettent tout en œuvre pour s'emparer de leurs terres et les assassinent, pour ainsi dire, à coup d'eau de vie, ou plutôt de whisky, espèce d'eau de vie de grains très commune en ce pays ; francs, hospitaliers et courageux. Nous en avons vus beaucoup et sommes restés

plusieurs jours chez un de leurs peuples qu'on nomme les Chérakis [Cherokees] qui nous ont reçus à merveille, et dont nous avons été on ne peut plus contents ; ils aiment en général les Français, beaucoup plus que toute autre nation et détestent les Amériquains par-dessus tout. Certes cette haine est bien fondée.

J'oublie, en causant avec vous, qu'il faut que ma lettre ait des bornes, et je veux, avant de la terminer, vous parler encore de la vôtre du 25 décembre, de la reconnaissance que nous ont inspirée les sentiments qui y sont exprimés, combien nous avons été touchés de cette sensibilité qui, lorsque vous écriviez à notre tendre mère la relation du départ de ses enfants, vous a porté à l'interrompre et à aller pleurer en pensant à nous dans cette chambre ou nous avons reçu de vous tant de marques d'amitié, d'attentions et de soins. »

C'est par les moyens les plus divers que cette correspondance était acheminée d'un continent à l'autre, et souvent par des moyens de fortune, ce qui explique que le duc de Montpensier n'ait reçu qu'en août la lettre que Cathalan lui avait écrite en décembre de l'année précédente.

La « valise diplomatique » était mise à contribution, ce qui n'empêchait pas les lettres de se perdre. Le duc de Montpensier nous apprend qu'une lettre de sa mère lui a été remise par Washington lui-même. Un abondant courrier des princes avait été remis à M. Amet, le médecin qui avait été embarqué sur le Jupiter qui revenait en France. Amet fit naufrage, arriva à se tirer d'affaire, mais le courrier fut perdu, ce qui est dommage, car nous aurions certainement d'autres détails sur leur séjour aux États-Unis.

Que devint le général Willot, qui commandait la division militaire de Marseille au moment du départ des deux frères ?

Les Marseillais, dont il avait acquis l'estime pour avoir rétabli l'ordre dans leur ville, l'élurent au conseil des Cinq-Cents, en avril 1797. Très lié avec Pichegru, qui en était le président, il dénonça, dès le 3l juillet, soit un mois avant qu'il se produise, le coup d'état que préparait le Directoire, ainsi que le mouvement des troupes qui marchaient en direction de la capitale. Le conseil des Cinq-Cents se préparait à la résistance, lorsque le 4 septembre (18 fructidor), plusieurs députés furent arrêtés et incarcérés au Temple. Ils furent immédiatement conduits à Rochefort, d'où on les embarqua pour Cayenne. Pichegru et Willot étaient du nombre des déportés.

Du fond du désert de Sinnamary, Willot écrivait le 30 novembre 1797 à Cathalan :

« Jeté au fond d'un désert avant que mon sort y soit terminé, je n'ai pu résister, Monsieur, au désir de me rappeler au souvenir de personnes dont j'ai reçu mille marques d'estime et d'attachement, parmi lesquelles je n'ai pas oublié celles dont vous m'avez comblé personnellement.

Après cinquante-trois jours de traversée pendant lesquels nous n'avons eu d'autre subsistance que la ration des matelots, on nous a mis en détention à l'hôpital de Cayenne, d'où on nous a transportés à Sinnamary, lieu de notre résidence qui n'est cependant que provisoire, puisqu'on nous menace de nous faire remonter dans les terres ou de nous renvoyer sur la rivière de Sinnamary, où il n'existe plus d'habitation. Il y a, ici, vingt blancs et quelques centaines de nègres ; le dénuement de tout ce qui est nécessaire à la vie pour des hommes qui ne sont pas accoutumés à l'état de sauvages y est absolu et, sans les soins et l'obligeance des habitants de

Cayenne qui sont empressés de pourvoir à nos premiers besoins, il aurait fallu périr. On nous a logés dans quelques maisons abandonnées : des nègres, des mulâtres, des femmes sont partis volontairement de Cayenne pour venir partager notre exil et nous servir ; on nous a délivré à chacun une marmite, un mauvais lit, etc. et voilà les secours accordés à des hommes qu'on a fait partir de France avec tant de précipitation et de gêne qu'ils sont arrivés ici avec les mêmes vêtements qu'ils portaient le 17 [fructidor, la veille de leur arrestation]. Ma santé, celle de Pichegru et de plusieurs de nos compagnons s'est soutenue, ainsi que notre courage. Nous avons acheté des fusils et des munitions ; nous avons fait connaissance avec ces hommes qu'on appelle sauvages, et nous pêchons et chassons ensemble ; ils valent mieux que les jacobins ; ces bons Indiens sont déjà nos amis. Chaque matin, à mon réveil, mon état me paraît un songe ; je le préfère, cependant, au mépris de nous-mêmes qui aurait pu me le faire éviter. J'avais prévu et annoncé le plan de nos agresseurs ; il n'y avait pas de moyen de résistance dans une assemblée où l'audace des uns et la lâcheté des autres était à son comble ; la constitution n'a été qu'une faible égide qu'on a déchirée pour nous frapper ; prévenu de tout ce qui allait se passer, j'ai proposé à mon camarade différents partis : il a cru de son devoir de se prendre lui-même dans le piège qu'on lui a tendu ; j'ai voulu partager son sort ; si cela fait que la patrie est heureuse, si l'homme honnête n'y gémit point sous l'oppression du crime, je me consolerai de mon malheur. "Sic transit gloria mundi" [ainsi passe la gloire du monde].

Veuillez bien recevoir l'expression de mon attachement et en faire part à nos amis communs ainsi que des vœux que je forme pour leur tranquillité.

Je présente mes hommages à toute votre famille. »

Pichegru et Willot s'évadèrent en pirogue avec six de leurs compagnons, échouèrent sur une plage du Surinam (Guyane hollandaise) et gagnèrent la Guyane anglaise. Pichegru partit pour l'Angleterre où il arriva le 2l septembre 1798. Willot, malade, ne put le rejoindre que quatre mois plus tard. Ils quittèrent l'Angleterre pour se retrouver en Allemagne, auprès des émigrés. De nouveau en Angleterre, une brouille les sépara.

C'est alors que Pichegru, en 1801, prépara son complot avec Cadoudal pour renverser le gouvernement consulaire, complot qui échoua à la suite de leur arrestation en France.

Quant à Willot, après des affaires financières malheureuses en Angleterre, il gagna les États-Unis, dont il revint en l8l4 pour y repartir l'année suivante, au retour de Napoléon. Après les Cent Jours, il revint définitivement en France, où le gouvernement de Louis XVIII le rétablit dans son grade. Nous le retrouvons lieutenant général, comte de Willot, gouverneur de la 23ème division militaire à Bastia, où il avait déjà servi en 1769.

De passage à Marseille, il en profite pour revoir ses anciens amis. Convié chez Cathalan, il prie ce dernier de le traiter « avec amitié et sans façon, avec du pain, du vin et un saucisson », et termine sa lettre par *Vale et ama* [porte-toi bien et aime].

Il est heureux de sa vie en Corse, se flattant de l'accueil de la population qui lui fait fête et lui dresse des arcs de triomphe, ce qui est assez surprenant de la part des compatriotes de Napoléon, si peu de temps après sa chute - nous sommes en l8l6 - à l'égard d'un général royaliste.

Mais les hommes sont tellement versatiles !

DEUX LETTRES DE PHILIPPE DENTEND À ETIENNE CATHALAN

Ce qui suit est un extrait de la correspondance (12 lettres entre l814 et 18l9) de Jean Antoine Philippe Dentend (1797-1858), fils naturel du comte de Montpensier et de Françoise Barbaroux épouse de l'orfèvre Michel Dentend, avec son parrain Etienne Cathalan, conservée par l'auteur. Outre les progrès fulgurants en style et en orthographe réalisés en six mois par le jeune homme, on y apprend ses expériences littéraires, artistiques et musicales, ainsi que quelques nouvelles concernant les Marseillais établis à Paris : sa demi-sœur Julie Dentend, l'ex-perruquier Maugin devenu concierge du château du Raincy, M. Barthalon, ... Pour la destinée ultérieure de Dentend, sa carrière et sa postérité, on se référera à J. -B. Samat, *op. cit*. [*La détention des princes d'Orléans au fort de Notre-Dame de la Garde* - Mémoires de l'Académie de Marseille, 1926 - pg. 106-116]

[*Première lettre*]

« Paris, le 19 9bre 1814

[reçue le 25 9bre,
répondu le 12 Dbre]

Mon cher parin,

Je vous fait savoir que je suis arivés a paris Depuis le 17 a 9 heure de matin. J'ai etté a Mr Dehérain qu'il ma for bien reçu et qu'il ma bien recommendé d'être bien sage, il me fait travailler a son Etude, il me fait copier de stile, et il me fait étudier le caude, nous avons aité yer chez Mr Le Chevalier debronval au pale Royal et comme il li avé le Conseil nous avons pas put entré. Mr Le Chevalier debronval et venu ce matin chez Mr deherain d'ou j'ai eu l'honneur de li parler, y ma recommendé d'être bien sage et de bien mapliquer. Mr dehérain lui a dit que pour deux jour que j'aité ches lui, il a été très conten de moi. Je vous remerci bient de la bonté que vous aves u pour moi décrire à Mr debronval que j'aité bien sage. Mr debronval ma dît daler quelquefois au palé Royal, que l'on ne faira plus de dificulté pour me laisser entré.

Je vous aurès écrit plutot mais comme je voulé attendre les reson de Mr debronval ce qui a fait que jai attendu jusque a present. Je noublieré jamais tous les aubligation que je vous doit à vous et M[me] votre auguste epouse qu'ila tan eu de bonté pour moi, cet aujourd'hui le jour de sa faite[12]. Je vous prie d'avoir la bonté de faire bient mes compliments et que je noublieré jamé toute les bonnes maniere qu'elle ma fait.

Jattend que l'on me fasse d'abillement pour maler presenté au palé Royal.

Jai etté voir ma sœur[13] et il ma chargé de vous dire qu'elle vous remercié bien de toutes les bonté que vous avé eu pour moi, elle ma dit de vous faire bien de ces complimen a vous et M[me] votre auguste epouse qui na pas l'honneur de la connetre.

---

[12] NDLR. Il ne s'agit plus de Charlotte Angleys, décédée en 1805, mais de la deuxième épouse d'Etienne Cathalan, Elisabeth Fraisse, que Cathalan épousa en 1810.

Le calendrier liturgique catholique mentionne que l'on fête sainte Elisabeth de Hongrie le 17 novembre, ce qui donne raison à Philippe Dentend à 2 jours près, puisque sa lettre est datée du 19.

[13] NDLR. Julie Dentend, sans doute une fille légitime de Michel Dentend ca.1753-1816 qui avait épousé le 08.02.1780 en la collégiale N.D. des Accoules Françoise Barbaroux, et sûrement plus âgée que Philippe, mais dont on n'a pas trouvé trace sur les registres d'état-civil marseillais.

Jai envoyé yer la letre pour le brave petit fanfan a la petite poste et son pêre nes pas encore venu.

Je vous prie de faire de mes complimen a Louis a Mariane et a M^lle^ Charlote ainsi quau brave petit fanfan.

Jai L'honneur de vous saluer avec le plus profond respect et sui pour la vie votre fieul.

A^ne^ Philippe Dentand

P.S. Je vous prie de mescuser si la letre nes pas bien faite et cilui manque l'ortographe mais comme vous savé que je ne suis pas bien instrui, vous me le pardoneré, je nai pas voulu me la faire faire a cause que n'on é pas bien aise de faire savoir ses affaire. »

[*Deuxième lettre, six mois plus tard, écrite en deux temps, avec signature au milieu*]

« Mon cher parrain,

J'ai reçu de mon père une lettre dans laquelle j'ai appris avec peine que vous vous plaigniez de moi, cette nouvelle ma fait une grande sensation vu qu'il n'y a rien de ma faute.

Dans le courant des mois de Janvier et février j'avais espoir de recevoir la réponse à la lettre que vous ai envoyée en date du 19 Decembre 1814, cependant comme je n'en recevais point j'avais résolu de vous écrire au commencement du mois de mars mais les événements survenus[14] ayant suspendu les courriers j'ai retardé jusqu'à présent.

Comme je connais un Mr qui a des correspondances à Marseille j'attendais qu'il eut reçu des nouvelles pour être sûr que les lettres passaient, celle de mon père m'en ayant assuré je m'empresse de vous adresser la presente.

Nous sommes ici dans les plus grandes incertitudes sur l'avenir. Chaque parti se croit également sur de reussir ; pour moi qui suis au rang du plus grand nombre je ne doute nullement du succès, vous en avez comme moi la certitude ainsi que tous les vrais français qui devront le bonheur de leur patrie a un prince que tous les cœurs ont rappelé et pour lequel ils sont disposés à faire tous les sacrifices, quelques jours encor et la France reconnaissante s'empresserat autour de son libérateur qui l'ayant délivrée de tous les maux et de tous ses ennemis sera plus assuré sur un trone d'ou la trahison l'avait fait descendre. Chacun aspire après ce moment qui nous rendra une paix d'autant plus solide que nos ennemis seront pour jamais dans l'impuissance de la troubler. J'espère dans peu de temps aller rendre au palais Royal une visite à mon bienfaiteur. J'aurai bien du plaisir à le revoir, son absence n'aura fait qu'ajouter dans mon cœur la reconnaissance que je lui porte.

Paris serait très effrayé des préparatifs que l'on fait pour sa défense s'il n'avait la confiance que les ennemis de la France et de son souverain seront vaincus avant que la guerre parvienne jusqu'à ses murs : ayez la même confiance que nous et veillez croire à tous les respects avec lesquels j'ai l'honneur d'être Mon Cher parrain votre très humble très obéissant filleul

Antoine P. D.

[14] Il s'agit de la fin des Cent Jours et de l'invasion par les Alliés (on est à trois semaines de Waterloo).

Paris ce 20 Mai 1815

Quoi que la faute que j'ai commise d'avoir tardé a vous écrire ne puisse pas être imputée vu les circonstances ; je vous prie de me pardonner et d'avoir la bonté de m'obtenir aussi le pardon de madame votre chere épouse qui a eu tant de bonté pour moi, j'espère avoir le bonheur de recevoir la réponse en même temps que ce pardon.

Le jour même que je suis arrivé à Paris j'ai fait mettre la lettre pour le père du petit Fanfan a la poste et je ne l'ai pas vu, si vous désirez lui dire quelque chose tant a lui qu'a ce Mr que j'ai eu l'avantage de voir chez vous qui devait partir quinze jours après moi ; je vous prie de me le marquer en même temps que ses adresses et je m'acquitterai de votre commission avec un grand plaisir.

J'ai écrit il y a trois jours à M[lle] D'Hotman. Ma sœur vous remercit bien de touts les bontés que voua avez eu pour moi ainsi que madame votre chere épouse et me charge en même temps de vous présenter ses hommages.

Je vous prie de faire bien des compliments de ma part a ma chere et bienfaisante marraine[15] ainsi qua M[lle] Charlotte au petit Fanfan à Louis et à Mariane[16] et a tous ceux qui vous demanderont de mes nouvelles. »

[*Fin de l'extrait du récit d'André de Gasquet*]

[15] NDLR. La 2[ème] épouse Elisabeth Fraisse épousée en 1810 semble donc avoir complètement remplacé Charlotte Angleys décédée 5 ans auparavant en 1805 dans le rôle de marraine de Philippe Dentend.

[16] NDLR. L'identité de M[lle] Charlotte, de Fanfan, Louis et Marianne déjà mentionnés dans la 1[ère] lettre est difficile à cerner. Charlotte est-elle la demoiselle d'Hotman mentionnée plus haut ? Une famille d'Hotman du Villiers existait en Provence au 18[ème] siècle.

La fille unique d'Etienne Cathalan et de Charlotte Angleys était Eulalie (Marthe), née en 1784. Les registres de l'état-civil de Marseille ne révèlent pas d'autres enfants du second mariage d'Etienne avec Elisabeth Fraisse. Eulalie Cathalan s'était mariée le 16 décembre 1805 avec (Jean Baptiste Amable) Nicolas Samatan (1782-1815). Noter qu'une brouille avait surgi entre le couple et Etienne quand celui-ci se remaria (en témoigne une lettre de Thomas Jefferson, datant de 1818, et que nous reproduirons dans une prochaine publication), et cela explique peut-être pourquoi le personnage d'Eulalie n'est pas mentionné dans les lettres.

Les 3 enfants d'Eulalie et d'Amable Samatan furent : (Adélaïde Marie) Émilie (Eulalie) Samatan née le 23 septembre 1806 ; Joseph Samatan né le 21 juillet 1808 à Marseille ; Louis Nicolas Samatan né le 13 décembre 1812. Ce dernier pourrait être le Louis mentionné dans la lettre de Philippe Dentend (il aurait 2 ans). Mais pour les autres noms, il faudrait supposer qu'on avait donné le surnom de Fanfan à Joseph (6 ans), de Marianne à Émilie (8 ans), et que M[lle] Charlotte était leur gouvernante : tout cela semble difficilement plausible, donc il y a encore matière à recherche !

On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, à PARIS (2e), et dans tous les Bureaux de Poste

MERCREDI 3 JUIN 1908.

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr.
DÉPARTts et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.
UNION POSTALE..... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Cie, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE, 5 LIGNES :
Nos 102.07 — 102.08 — 102.09 — 102.32 — 102.33

LA PETITE HISTOIRE

NOTAIRE ROYAL

L'un des fils de Philippe-Egalité, le jeune duc de Montpensier, a écrit, de sa captivité à Marseille, pendant la Révolution, un récit des plus attachants, qui fut pour la première fois imprimé en 1824. Avec son frère, Beaujolais, le jeune prince était incarcéré au fort Saint-Jean. Ils y furent, durant la Terreur, très malheureux; peu à peu, la sévérité des gardiens se fit plus pitoyable. Mais ces deux enfants — l'aîné n'avait pas vingt ans en 1794 — souffraient grandement de leur détention; ils étaient sans amis, sans livres, sans distractions d'aucune sorte; et si l'on excepte leurs gardiens et les soldats qui tenaient garnison dans le fort, ils ne voyaient personne autre que la blanchisseuse, qui chaque semaine, un grand panier au bras, rapportait leur linge et faisait ses comptes de lessive avec les aimables princes.

Cette blanchisseuse s'appelait Françoise Barbaroux; on la nommait habituellement *Miette*. Elle était mariée à un petit horloger, d'origine genevoise, Michel Dentend, qui demeurait rue Mayouse, quartier des Accoules. Quand Miette venait à la prison, portant les chemises bien plissées et les cravates soigneusement blanchies, elle était la joie des deux détenus. Brune, élancée, sémillante, avec des yeux noirs et la voix claire, elle était, au vrai, charmante sous son bonnet à la Charlotte Corday, sa jupe courte et ses bras nus. Si l'on en croit un portrait qui est au musée de Versailles, le duc de Montpensier était pour sa part bâti comme un Apollon, *avec l'élegance en plus. N'eût-il été* que beau prince, peut-être la vertu de Miette ne se fût pas attendrie; mais il était malheureux, et la jolie Marseillaise ne sut pas résister à la douceur de le consoler.

Elle le consola très gentiment; de part et d'autre ce fut plus qu'un caprice; on pourrait dire plus que de l'amour, car la confiance, l'amitié et le dévouement s'y mêlèrent. Quand Montpensier, à bout de résignation, résolut de s'évader, Miette tenait la corde au moyen de laquelle il devait descendre sur la grève. Elle avait le cœur bien gros, à la pensée que si l'aventure réussissait, son prince partirait loin de la France, et qu'en cas d'échec, il serait guillottiné; ce qui la consolait un peu, c'est qu'elle irait à l'échafaud avec lui. Les choses tournèrent très bien, car la corde cassa et le fugitif se brisa la jambe. On le rapporta dans son cachot, en compagnie de Miette évanouie. Dès qu'elle reprit ses sens, elle s'installa à son chevet, comme infirmière; la convalescence fut très agréable.

On ignore ce que disait le mari, le petit horloger de la rue Mayouse : c'est un personnage peu intéressant. La blanchisseuse accapare toutes les sympathies. Quand, après quarante-trois mois de détention, les fils du duc d'Orléans obtinrent du Directoire la faveur de passer aux Etats-Unis, Miette accompagna Montpensier jusqu'au voilier, et quand le navire quitta le quai, la pauvre femme pleurait à chaudes larmes. Avant de s'embarquer, le jeune prince avait confié au citoyen Cathalan, consul des Etats-Unis à Marseille, qu'il savait, à n'en point douter, que Françoise Barbaroux serait bientôt mère, et il lui laissa une somme assez importante devant servir à élever le futur baby, auquel il portait d'avance beaucoup d'intérêt.

L'enfant naquit huit mois plus tard, le 7 juillet 1797. Cathalan et sa femme, qui signèrent l'acte à l'état civil, lui donnèrent trois prénoms, *Jean, Antoine, Philippe;* ces deux derniers étaient ceux du duc de Montpensier, *Jean* était mis là pour rappeler le sinistre fort où le prince et Miette s'étaient connus. Quant au nom de famille, on inscrivit tout naturellement celui de l'horloger Dentend, qui s'étonna peut-être du choix des prénoms, auquel il ne présida point, mais dont la surprise se changea en satisfaction dès le premier versement de la pension trimestrielle payée par le consul des Etats-Unis.

Cette satisfaction se prolongea durant dix années; un jour, en 1807, Cathalan ne paya plus. Le duc de Montpensier était mort. L'horloger jugea inutile de conserver dans sa maison un gamin pour lequel il n'éprouvait aucune affection et qui ne rapportait rien; le jeune Philippe Dentend fut jeté à la rue. Il devint l'enfant du pavé, rôdant le jour sur le port, parmi les ballots, se réfugiant, pour la nuit, dans les anfractuosités de la *calanque,* vivant de rien, l'air heureux. Tous les Marseillais connaissaient ce galopin déguenillé, qu'on rencontrait partout, criant les journaux, cirant les souliers, vendant des oublies, toujours alerte, frais, épanoui, frisé, joyeux, très fier de son nez bourbonien, prenant sa misère en philosophe et toujours de bonne humeur; on l'appelait *Felipo, le décrotteur.*

Comme l'histoire prend ici les allures d'un conte de fée, il est utile d'observer que ce n'est point là un roman. Les extraordinaires aventures du gavroche marseillais ont été patiemment dévoilées à l'aide de documents précis, par M. Paul Risson, et lui ont fourni la matière d'une très intéressante étude (*Un d'Orléans ignoré*, la *Revue*, 1er mai 1908). Or donc, à peine eut-on appris à Marseille, en 1814, la chute du régime impérial et le retour de la famille des Bourbons, le bruit se répandit, en même temps, que Gobet, un agent de la police bien connu des flâneurs de la Canebière, était à la recherche de Felipo le petit décrotteur. Il le découvrit au pied de la palissade Sainte-Anne et le prit par la main, comme s'il l'arrêtait, non sans l'avoir rassuré de sa voix la plus douce : — « N'aie pas peur; on ne veut pas te faire de mal. »

Gobet conduisit le lazzarone au marquis d'Albertus, préfet des Bouches-du-Rhône, lequel, avec mille égards, l'emmena à son hôtel seigneurial d'Aix-en-Provence. Là, il le mit en présence d'une belle dame, qui n'était autre que la duchesse douairière d'Orléans, veuve de Philippe-Egalité. Depuis longtemps instruite du roman de jeunesse de son fils Montpensier, la princesse avait, dès son premier pas en France, ordonné des recherches et exigé qu'on lui amenât ***son petit-fils.*** C'était une noble et pieuse femme,

qu'aucun préjugé n'arrêtait dans l'accomplissement d'un devoir ou d'une bonne action.

Philippe Dentend suivit à Paris les parents qui lui tombaient du ciel. Il vivait un rêve et se laissait conduire par le destin; il attendit, dans un appartement meublé de la rue Grange-Batelière, que le Palais-Royal fût remis en état; puis il entra, avec les d'Orléans, dans le palais de ses ancêtres. On lui donna des maîtres; il apprit à lire. Les études classiques terminées, on le fit inscrire à l'école de droit. Sans doute les recommandations ne lui manquèrent pas, car neuf ans après avoir épelé l' A B C, Dentend était reçu licencié en droit. Intelligent d'ailleurs, et laborieux, il était traité comme un fils par *sa tante,* Mme Adélaïde, qui le pourvut en 1829 d'une étude de notaire. C'est lui qui en cette qualité rédigea l'acte de donation entre vifs par lequel, au moment d'accepter la couronne, Louis-Philippe préserva — comme c'était son droit — ses propriétés personnelles de la confusion avec les biens de la couronne. Les frais d'enregistrement de cette opération s'élevèrent à près de deux millions de francs.

Le couronnement de l'oncle fit la fortune du neveu; de notaire royal, — le plus *royal* certainement de tous les notaires, — Dentend devint notaire du roi. Celui-ci l'accueillait avec plaisir, le recevait dans sa salle à manger; le fils de *Miette,* — l'ancienne blanchisseuse était morte aux environs de Paris, en 1816, — le fils de *Miette* prenait place, aux Tuileries, autour de la table des veillées de famille, où il était traité en *enfant de la maison.* Il se maria en 1846, et de son union avec une riche héritière de Picardie, naquirent deux filles qui vivent encore. Dentend, satisfait de son sort, prit, sans renoncer à sa charge, l'habitude de vivre à la campagne : Louis-Philippe lui avait fait don de cette belle propriété, bien connue de tous les Parisiens, qui est un vestige de l'abbaye de Longchamp, que confisqua pour en faire don au baron Haussmann Napoléon III et qui appartient aujourd'hui à M. Chauchard, le célèbre collectionneur. Le fils du duc de Montpensier, arraché de sa chère demeure, se retira rue de Balzac, n° 1. C'est là qu'il mourut en 1858. Les témoins de l'acte de décès, au nombre desquels figurent la veuve, déclarèrent ignorer les noms *du père et de la mère* du défunt. Son tombeau est au cimetière du Père-Lachaise et porte au fronton un écusson, surmonté d'un casque de chevalier.

— T. G.